

# Cet agenda appartient à :



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone de la maman : .....

Téléphone du papa : .....



Email de correspondance : .....

*Cette adresse email est importante du fait que dorénavant, l'ensemble des informations relatives au sport, à la culture et aux activités parascolaires seront transmises uniquement par courrier électronique.*

Classe, centre scolaire et titulaire : .....

.....

Téléphone du centre : .....

Nom du préfet/e : .....

**!!! En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone pendant l'année scolaire, merci d'en informer le titulaire.**

# Table des matières

## Pages blanches - Organisation scolaire

Mot du directeur des écoles .....	1
Demande d'autorisation paracétamol / désinfectant	
 <b>SIGNATURE PARENTS</b> .....	3
Bon matériel scolaire 5H à 8H, attestation de réception	
 <b>SIGNATURE PARENTS</b> .....	3
Plan horaire.....	4
Photo de ma classe.....	5
Attestations de réception.....	6
Carnet de bord .....	10
Congés et absences .....	13
Demandes de congé (1/2 jour ou moins) .....	16
Plan de scolarité 2024-2025 .....	23
Carnet de devoirs et leçons .....	dès 27

## Pages bleues

### Informations générales

Présence dans la cour d'école .....	126
Fournitures scolaires.....	127
Journées blanches .....	128
Sorties avec l'école .....	129
Education religieuse.....	130
Journées catéchétiques .....	130
Accidents.....	131
Assurance maladie et accidents .....	131
Santé scolaire .....	132
Soins dentaires .....	134
Infrastructures de la Ville de Sierre (patinoires, piscines, ludothèque, bibliothèque-médiathèque, Théâtre Les Halles).....	135
UAPE Unité d'Accueil Pour Ecoliers .....	140
Activités parascolaires (sport et culture) .....	141
Informations de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC)	
 <b>SIGNATURE PARENTS</b> .....	142
Sièges autos et rehausseurs.....	143

Coachs / patrouilleurs scolaires adultes.....	144
Education routière .....	145
A l'école à vélo.....	146
Trottinettes et vélos électriques .....	147
Bus sierrois / abonnement gratuit - savoir-vivre.....	148

## **Droits / devoirs / sanctions**

Charte de l'école sierroise.....	151
Charte internet .....	152
Droits et devoirs .....	154
Règlement de centre / de classe.....	160
Sanctions .....	161
Tâches à domicile .....	162
Contrat  <b>SIGNATURE PARENTS</b> .....	164

## **Associations / aide**

ASLEC - Association Sierroise de Loisirs Et de Culture .....	166
AFJ - Accueil familial de jour – 1-2-3 Soleil.....	167
Pédibus .....	168
Délégué à la jeunesse .....	169
Programmes de prévention de la Ville .....	170
Médiation.....	172
Médiatrice / médiateur.....	173
Déléguée à l'intégration .....	174
APE - Association des Parents d'Elèves.....	175
Prévention incendie.....	176
SIPE.....	177
Croix-Rouge Valais – service de garde d'enfants malades.....	178
L'éducation donne de la force .....	179
Bibliothérapie .....	180
Apprivoiser les écrans.....	181
L'autonomie.....	182

## **Outils**

Contacts utiles.....	184
Notes personnelles .....	186
Écriture romande.....	187
Table de multiplications.....	190

# Mot du directeur des écoles

Chers Parents, Chers Elèves,

Tout d'abord, je me permets de souhaiter une excellente rentrée scolaire à chaque élève, ainsi qu'une nouvelle année d'école qui soit profitable à chaque jeune sierrois.

En ce qui concerne le projet de l'école sierroise, le renforcement de l'information et de la prévention restent de mise. Je tiens à ce que l'apprentissage principal reste la notion de respect. Respect de soi, respect de ses camarades, respect des enseignants ainsi que de toute personne au service de nos écoles, respect du matériel, respect de son environnement. Sans un savoir-être, il n'y a peu de place pour le savoir et peu de place pour le savoir-faire.

Il s'agit du travail premier des enseignants, bien entendu épaulés par vous, chers Parents. Afin d'intensifier ces intentions, la direction des écoles propose également des mesures d'aide, telles que :

- des possibilités de médiation scolaire, Mme Delphine Florey et M. Michael Mathier.
- des interventions des éducateurs hors murs de l'ASLEC.
- les actions de prévention de M. Genti Ramadani, délégué à la jeunesse.

Le projet de « médiation entre pairs », sous le slogan de « Stop on discute » demeure un projet phare dans nos centres scolaires.

En matière de circulation routière, les principes mis en place par la police municipale sont reconduits. La direction des écoles remercie le Commissaire de la police régionale (PRVC) ainsi que ses agents pour l'excellent travail de prévention et de sensibilisation prôné dans nos écoles.

L'intention de proposer des activités particulières visant à une école dynamique reste une intention de la direction des écoles : jardins scolaires, école en forêt, moutons à l'école, projet lecture et j'en oublie... sont autant

d'activités mises en place par les enseignant(e)s qui méritent d'être valorisées.

**Les communications en lien avec des propositions sportives/culturelles organisées dans la région ainsi que les activités parascolaires restent transmises uniquement par email.** Fini les papiers distribués aux élèves (ou ceux qui restent au fond du sac), fini les photocopies multipliées par 2'000... Place à l'information via les publipostages et courriels. Aussi, afin d'être informés de toutes les animations sierroises, merci de nous fournir une adresse email de contact. Les informations relatives à ces sujets se trouvent dans les pages du présent agenda scolaire.

Les jours joker ont été introduits l'année scolaire dernier. Si son utilisation a trouvé un écho favorable de la part de chacun, **nous notons que la notion d'anticipation des demandes (légalement elles devraient se faire au minimum un mois à l'avance) n'est pas toujours respectée. Afin que l'école, que les titulaires de classe puissent s'organiser, nous vous demandons de respecter les délais de ces demandes, sans quoi elles pourraient être refusées.**

Je profite, par ces quelques mots, de remercier tous les enseignant(e)s qui œuvrent, ceci dès la 1H et durant ces quelques 11 ans de scolarité à faire grandir et progresser vos enfants au travers de leur parcours scolaire.

C'est donc dans ce contexte de collaboration intense et productive entre les élèves, les parents et les enseignant(e)s que je vous adresse mes meilleures salutations et souhaite à chaque élève une excellente année scolaire.

Jacques Zufferey  
*Directeur des écoles de la Ville*



## Demande d'autorisation Paracétamol / Désinfectant

**Autorisez-vous l'école :**

- à donner du paracétamol à votre enfant dans les cas suivants :  
maux de dents, de tête, d'oreille, fièvre >38.5 ?

OUI     NON

**Si oui**, veuillez **cocher** ce qui convient :

poids < 25 kg ou âge < 8 ans = **250mg**

poids > 25 kg ou âge > 8 ans = **500mg**

- à appliquer du désinfectant sur des petites blessures ?

OUI     NON

Signature du représentant légal : .....

## Bon matériel scolaire 5H à 8H attestation de réception

**Une liste de matériel est transmise par les titulaires aux élèves. Un bon d'achat, valable dans les commerces sierrois, est attribué afin de couvrir ces coûts. Le montant de ce bon d'achat correspond à un coût moyen calculé en fonction du degré scolaire.**

Coût moyen par degré :

5H : CHF 40.-

7H : CHF 40.-

6H : CHF 30.-

8H : CHF 30.-

Je, soussigné, confirme avoir reçu le bon d'achat d'un montant de CHF ..... attribué pour le matériel scolaire conformément à la répartition ci-dessus.

Signature du représentant légal : .....

# Plan horaire

J'arrive dans la cour d'école au plus tôt :

le matin à : .....H.....

l'après-midi à : .....H.....

À COLLER

**Photo de ma classe**

**À COLLER**

## Attestations de réception

Date	Formulaire	Signature des parents



# Attestations de réception

Date	Formulaire	Signature des parents

# Attestations de réception

Date	Formulaire	Signature des parents

# Carnet de bord

Date	Comportement, oublis, manque de travail, de respect, ...	Signature des parents

# Carnet de bord

Date	Comportement, oublis, manque de travail, de respect, ...	Signature des parents

# Carnet de bord

Date	Comportement, oublis, manque de travail, de respect, ...	Signature des parents

# Congés et absences

Des congés individuels peuvent être accordés **dans des cas exceptionnels et pour de justes motifs**. Le règlement cantonal du Service de l'enseignement concernant l'anticipation et/ou prolongation des congés officiels est détaillé à la page 15.

Lorsque les parents sollicitent un congé, ils demandent au titulaire de leur enfant le formulaire adéquat ou le téléchargent sur le site internet des écoles sieroises [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch). Le formulaire rempli et signé doit être retourné au titulaire le plus tôt possible.

Les absences imprévues doivent être annoncées au maître titulaire ou au centre scolaire avant le début des cours et justifiées par écrit au maître titulaire dès le retour en classe.

## **JOURS JOKER :**

**L'expérience de l'année passée nous a démontré que beaucoup de demandes de jour joker ne sont pas faites dans les délais prescrits. Cela pose beaucoup de problèmes d'organisation. Si les délais ne sont pas respectés, la direction des écoles se réserve le droit de les refuser.**

## **Principe**

Chaque élève a droit à un maximum de deux jours joker (congé) par année scolaire, pour lesquels ses parents ou ses représentants légaux n'ont pas à fournir de justification (selon les directives cantonales du 30 juin 2023 relatives aux jours joker dans les écoles obligatoires).

## **Questions courantes**

### **Qu'est-ce qu'un jour joker ?**

Un jour joker est un jour de congé qui doit être accordé à l'élève sans que le parent n'ait à fournir une justification.

Un jour joker doit permettre la participation à un événement ou à une activité en famille, à une fête religieuse, à une activité sportive ou musicale, à une sortie culturelle, ... Il s'agit d'un congé de loisirs, de développement personnel, familial, ...

Si une demande pour un événement de ce type dépasse les 2 jours (admettons 3 jours pour participer à un tournoi amateur de football), la direction peut considérer que le recours aux jours joker a été épuisé pour l'année en cours.

### **Quels congés ne relèvent pas des jours joker ?**

Le projet de directives en évoque 4 types :

- raisons de santé : examen médical, traitement médical, bilan psychothérapeutique, ... ;
- événement non prévisible nécessitant une absence : décès, maladie d'un proche, situation de crise familiale ;
- convocation par un organe officiel : convocation au tribunal, examen au permis de conduire, test d'admission, pré-recrutement, examen au conservatoire, camp d'entraînement ou compétition pour un élève SAF, ...
- regroupement familial des Fêtes de fin d'année.

### **Quand ne peut-on pas prendre un jour joker ?**

Restreindre le droit aux jours joker lors de la première et de la dernière semaine de l'année scolaire ainsi que lors des épreuves cantonales est une évidence. Les directions pourront aussi bloquer la prise des jours joker durant les jours qui précèdent les dates prévues pour le regroupement familial. Il s'agit d'ailleurs souvent d'une période d'examens.

Pour ce qui est des restrictions par les directions d'écoles, seuls les principaux événements pourront être définis en début d'année. C'est pour cette raison que les directives mentionnent « dans la mesure du possible ». Une restriction en cours d'année scolaire est possible, mais elle doit être faite suffisamment à l'avance.

Le prolongement et l'anticipation des vacances ainsi que les ponts sont possibles via les jours joker. Cela risque de causer des perturbations dans le bon déroulement des cours lors de ces moments (vacances d'automne, ponts de la Fête-Dieu, ...). Toutefois, ne pas offrir cette possibilité viderait partiellement la visée des jours joker.

### **A qui et dans quel délai doit-on introduire une demande pour un jour joker ?**

En demandant de formuler une demande officielle, un mois à l'avance, auprès de la direction d'école, on donne le signe que requérir un congé n'est pas une démarche anodine. On évite le syndrome de l'« école à la carte ». Il n'est pas opportun de déléguer cela au titulaire.

La direction pourra refuser un jour joker en cas d'absences injustifiées préalables de l'élève.

### **Quels sont les devoirs des parents ou de l'élève majeur ?**

L'élève et les parents s'engagent à effectuer les travaux de rattrapage donnés par l'enseignant à domicile.

Les épreuves manquées devront être rattrapées.



## Anticipation et/ou prolongation des congés – Année scolaire 2024-2025

### Considérents pour la scolarité obligatoire :

1. Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004.
2. Les recommandations de la CDIP et des consulats concernés.
3. Le souci d'une harmonisation cantonale en vue d'une équité de traitement pour tous les élèves.

### Bases légales : Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004.

#### Art. 10 Congés

<sup>1</sup> Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés:

- a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée;
- b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective;
- c) par l'inspecteur, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire;
- d) par le département au-delà d'une année scolaire.

<sup>2</sup> Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

<sup>3</sup> Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

<sup>4</sup> Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

### Au vu des éléments précités, le Service de l'enseignement définit les principes de base suivants en cas de demande de congé dans le cadre d'un regroupement familial durant la période de Noël :

1. Un regroupement familial reconnu est le fait de rejoindre un parent proche qui est habituellement domicilié dans un pays autre que la Suisse.
2. Le regroupement familial devrait être réalisé pour le 24 décembre.
3. La date du retour en janvier n'est pas négociable. Les élèves reprendront les cours à la date fixée dans le plan de scolarité.
4. En vue de la demande de congé, les familles déposeront une demande écrite auprès des responsables scolaires locaux selon les dispositions réglementaires.
5. Les autorités prendront leur décision relative aux congés en concertation avec les écoles de la région (bassin versant CO).

Au vu de la date du dernier jour d'école de l'année civile 2024, soit le 20 décembre, le Département recommande de ne pas accepter de congé par anticipation, car les familles auront tout loisir de voyager afin d'être réunies pour le 24 décembre.

**Pour toutes les autres périodes précédant et/ou suivant les congés définis dans le plan de scolarité officiel, de même que pour la fin de l'année scolaire, le Département recommande de n'accepter aucune anticipation ni prolongation des vacances pour un regroupement familial ou autre raison.**

Sion, juin 2024

Jean-Philippe Lonfat  
Chef de service



# Demandes de congé pour une demi-journée ou moins

(Placé sous la responsabilité du titulaire et excluant le premier et  
le dernier jour d'école)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

# Demandes de congé pour une demi-journée ou moins

(Placé sous la responsabilité du titulaire et excluant le premier et  
le dernier jour d'école)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

# Demandes de congé pour une demi-journée ou moins

(Placé sous la responsabilité du titulaire et excluant le premier et  
le dernier jour d'école)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

# Demandes de congé pour une demi-journée ou moins

(Placé sous la responsabilité du titulaire et excluant le premier et  
le dernier jour d'école)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

# Demandes de congé pour une demi-journée ou moins

(Placé sous la responsabilité du titulaire et excluant le premier et  
le dernier jour d'école)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

# Demandes de congé pour une demi-journée ou moins

(Placé sous la responsabilité du titulaire et excluant le premier et  
le dernier jour d'école)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

# Demandes de congé pour une demi-journée ou moins

(Placé sous la responsabilité du titulaire et excluant le premier et  
le dernier jour d'école)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

Date	Heure de départ	Heure de retour
Motif		
Signature des parents	Accordé Refusé	Signature de l'enseignant(e)

# Plan de scolarité 2024-2025

2024

## RENTRÉE SCOLAIRE

lundi 19.08.2024 matin

## VACANCES D'AUTOMNE

du mercredi 16.10.2024 midi  
au lundi 28.10.2024 matin

## TOUSSAINT (jour férié)

vendredi 01.11.2024 journée

## FOIRE STE-CATHERINE (congé scolaire)

lundi 25.11.2024 après-midi

## VACANCES DE NOËL

du vendredi 20.12.2024 soir  
au lundi 06.01.2025 matin



# Plan de scolarité 2024-2025

2025

## VACANCES DE CARNAVAL

du vendredi	28.02.2025	soir
au lundi	10.03.2025	matin

## SAINT-JOSEPH (jour férié)

mercredi	19.03.2025	journée
----------	------------	---------

## ECOLE TOUTE LA JOURNÉE

(en compensation du congé de la Ste-Catherine du lundi 25.11.24)

*mercredi	16.04.2025	toute la journée
-----------	------------	------------------

## VACANCES DE PÂQUES

du jeudi	17.04.2025	soir
au lundi	28.04.2025	matin

## VACANCES DE L'ASCENSION

du mercredi	28.05.2025	midi
au lundi	02.06.2025	matin

## PENTECÔTE (jour férié)

lundi	09.06.2025	journée
-------	------------	---------

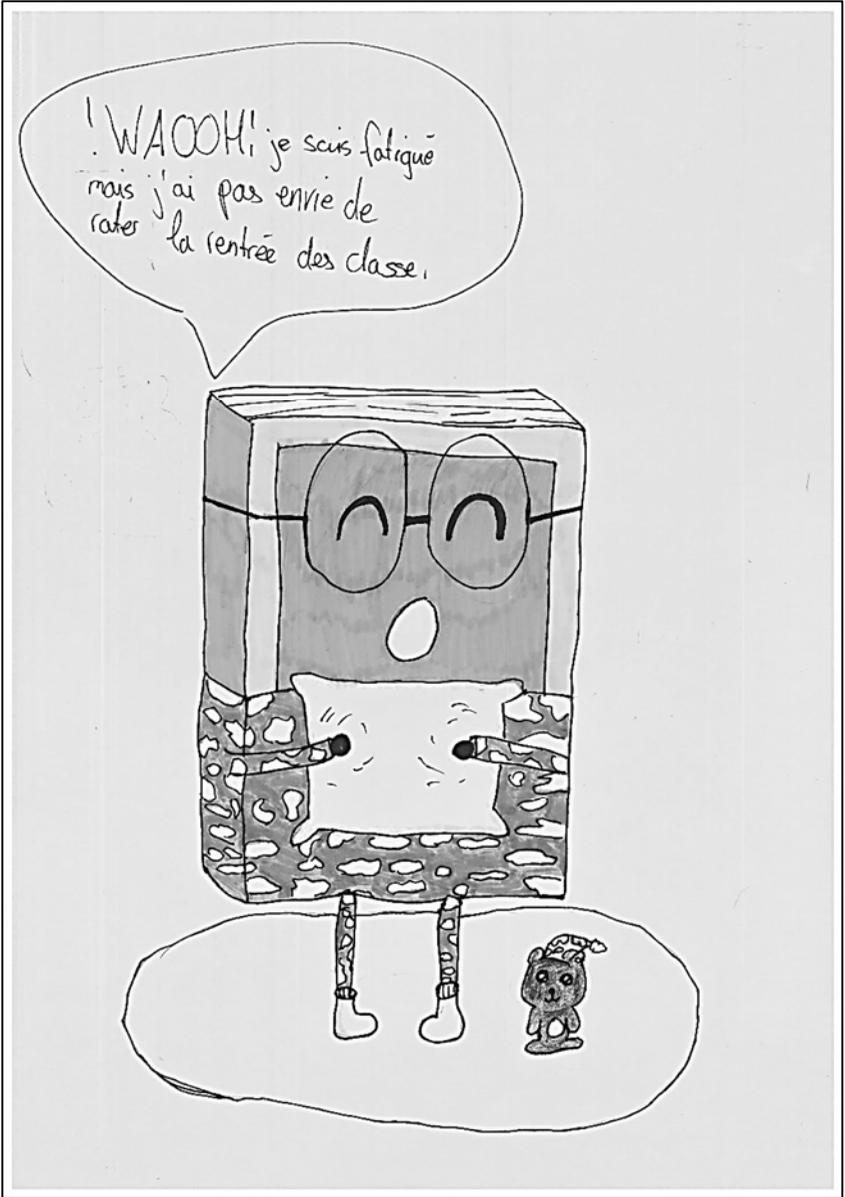
## FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

mercredi	18.06.2025	soir
----------	------------	------

\* **Ce mercredi après-midi est obligatoire dès la 5H, aucun congé ne sera autorisé !**

Merci de prendre les dispositions nécessaires auprès des clubs sportifs ou autres activités.





# AOÛT

pour lundi 19 août 2024

Devoir (s)	
Leçon (s)	
	

pour mardi 20 août 2024

Devoir (s)	
Leçon (s)	
	

pour mercredi 21 août 2024

Devoir (s)	
Leçon (s)	
	

pour jeudi 22 août 2024

Devoir (s)	
Leçon (s)	
	

pour vendredi 23 août 2024

Devoir (s)	
Leçon (s)	
	

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---



# AOÛT

pour lundi 26 août 2024

pour mardi 27 août 2024

pour mercredi 28 août 2024

pour jeudi 29 août 2024

pour vendredi 30 août 2024

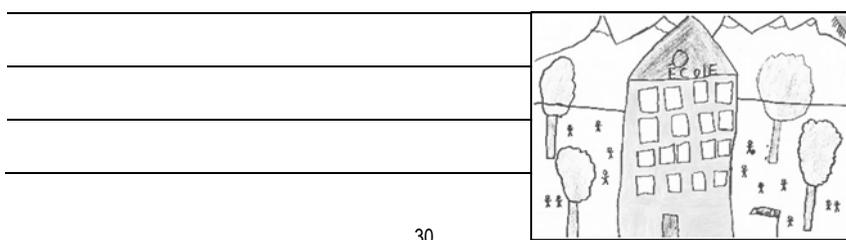
	

## COMMUNICATIONS

---

---

---



# SEPTEMBRE

pour lundi 2 septembre 2024

pour mardi 3 septembre 2024

pour mercredi 4 septembre 2024

# SEPTEMBRE

pour jeudi 5 septembre 2024

pour vendredi 6 septembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

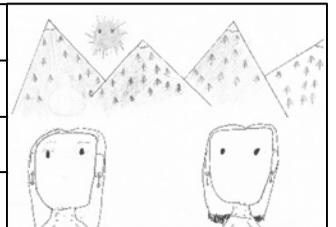
---

---

---

---

---



# SEPTEMBRE

pour lundi 9 septembre 2024

pour mardi 10 septembre 2024

pour mercredi 11 septembre 2024

# SEPTEMBRE

pour jeudi 12 septembre 2024

pour vendredi 13 septembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

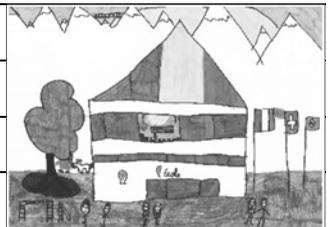
---

---

---

---

---



# A pied à l'école



# Je salue poliment



# SEPTEMBRE

pour lundi 16 septembre 2024

pour mardi 17 septembre 2024

pour mercredi 18 septembre 2024

# SEPTEMBRE

pour jeudi 19 septembre 2024

pour vendredi 20 septembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

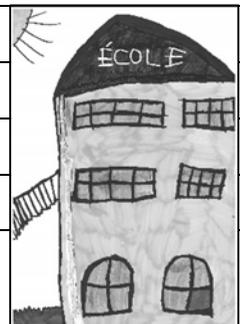
---

---

---

---

---



# SEPTEMBRE

pour lundi 23 septembre 2024

pour mardi 24 septembre 2024

pour mercredi 25 septembre 2024

# SEPTEMBRE

pour jeudi 26 septembre 2024

pour vendredi 27 septembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



# SEPTEMBRE / OCTOBRE

pour lundi 30 septembre 2024

pour mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

pour mercredi 2 octobre 2024

# OCTOBRE

pour jeudi 3 octobre 2024

pour vendredi 4 octobre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

---

---



# OCTOBRE

pour lundi 7 octobre 2024

pour mardi 8 octobre 2024

pour mercredi 9 octobre 2024

pour jeudi 10 octobre 2024

pour vendredi 11 octobre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

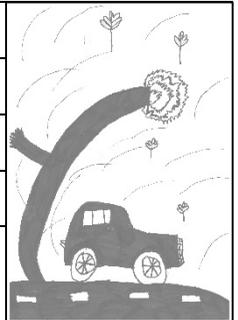
---

---

---

---

---



# OCTOBRE

pour lundi 14 octobre 2024

pour mardi 15 octobre 2024

pour mercredi 16 octobre 2024

	
	<b>Bonnes vacances d'automne !</b>



Myriam Thomas

# Auto-évaluation nr. 1 pour les plus jeunes

Je rentre en silence et me déplace sans bruit

(corridors – classe).



Je lève la main pour m'exprimer.



J'écoute attentivement sans m'amuser.



Je travaille sans déranger les autres.



.....



.....



J'écris mon prénom sur mes travaux.



Je soigne mes travaux et mon matériel scolaire.



Je cherche des idées et je les exprime.



Je me mets rapidement au travail.



.....



.....



Je fais attention aux autres, par mes gestes

et mes paroles.



.....



.....





# OCTOBRE

pour lundi 28 octobre 2024

pour mardi 29 octobre 2024

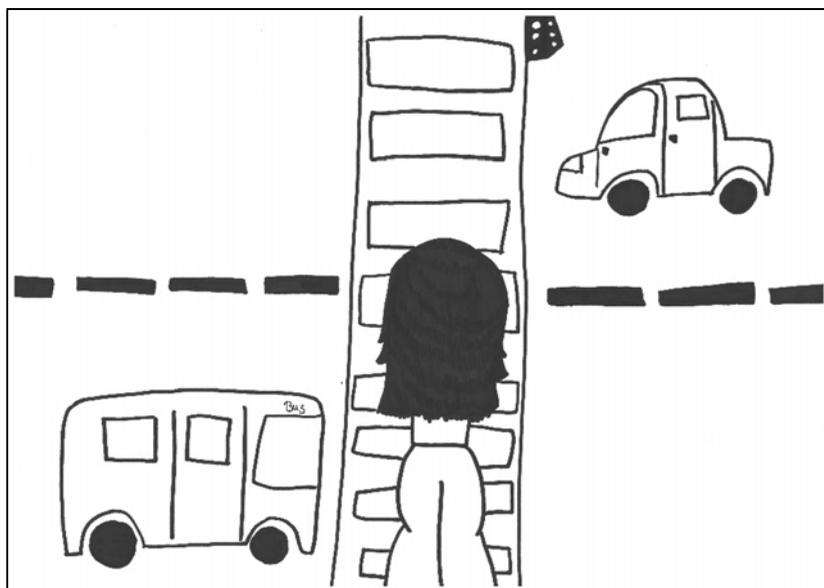
	

pour mercredi 30 octobre 2024

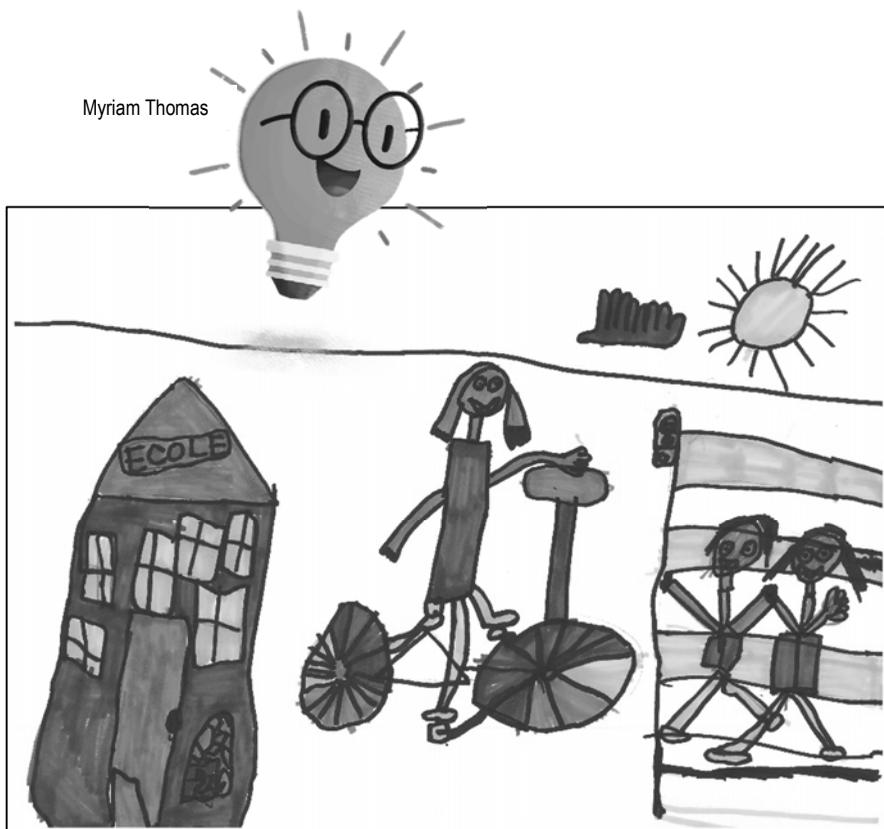


***Pense à t'habiller  
de façon à être visible  
en tout temps !***



# ***Utilise un vélo avec un éclairage en bon état !***

Myriam Thomas



# NOVEMBRE

pour lundi 4 novembre 2024

pour mardi 5 novembre 2024

pour mercredi 6 novembre 2024

# NOVEMBRE

pour jeudi 7 novembre 2024

pour vendredi 8 novembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

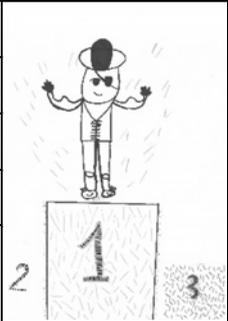
---

---

---

---

---



# NOVEMBRE

pour lundi 11 novembre 2024

pour mardi 12 novembre 2024

pour mercredi 13 novembre 2024

# NOVEMBRE

pour jeudi 14 novembre 2024

pour vendredi 15 novembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

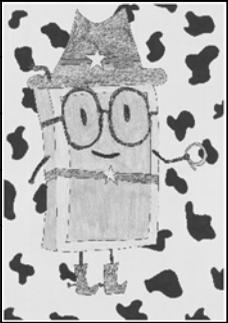
---

---

---

---

---



# NOVEMBRE

pour lundi 18 novembre 2024

pour mardi 19 novembre 2024

pour mercredi 20 novembre 2024

# NOVEMBRE

pour jeudi 21 novembre 2024

pour vendredi 22 novembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

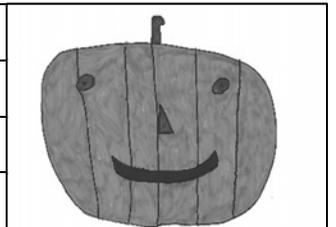
---

---

---

---

---



# NOVEMBRE

pour lundi 25 novembre 2024

	Foire Ste-Catherine

pour mardi 26 novembre 2024

pour mercredi 27 novembre 2024

# NOVEMBRE

pour jeudi 28 novembre 2024

pour vendredi 29 novembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

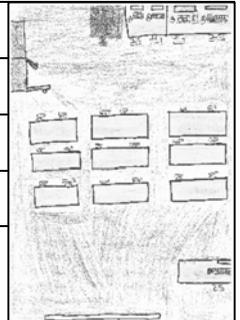
---

---

---

---

---



# DECEMBRE

pour lundi 2 décembre 2024

pour mardi 3 décembre 2024

pour mercredi 4 décembre 2024

# DECEMBRE

pour jeudi 5 décembre 2024

pour vendredi 6 décembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

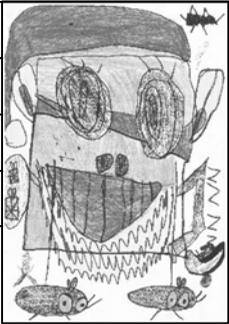
---

---

---

---

---



# DECEMBRE

pour lundi 9 décembre 2024

pour mardi 10 décembre 2024

pour mercredi 11 décembre 2024

# DECEMBRE

pour jeudi 12 décembre 2024

pour vendredi 13 décembre 2024

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---



# DECEMBRE

pour lundi 16 décembre 2024

pour mardi 17 décembre 2024

pour mercredi 18 décembre 2024



## Auto-évaluation nr. 2 pour les plus jeunes

Je rentre en silence et me déplace sans bruit

(corridors – classe).



Je lève la main pour m'exprimer.



J'écoute attentivement sans m'amuser.



Je travaille sans déranger les autres.



J'obéis immédiatement.



J'écoute attentivement les consignes.



.....



.....



J'écris mon prénom sur mes travaux.



Je soigne mes travaux et mon matériel scolaire.



Je cherche des idées et je les exprime.



Je me mets rapidement au travail.



Je me soucie d'avoir toutes mes affaires (étui,...).



Je termine mon travail dans les délais.



Je garde ma place en ordre.



.....



Je fais attention aux autres, par mes gestes et mes paroles.



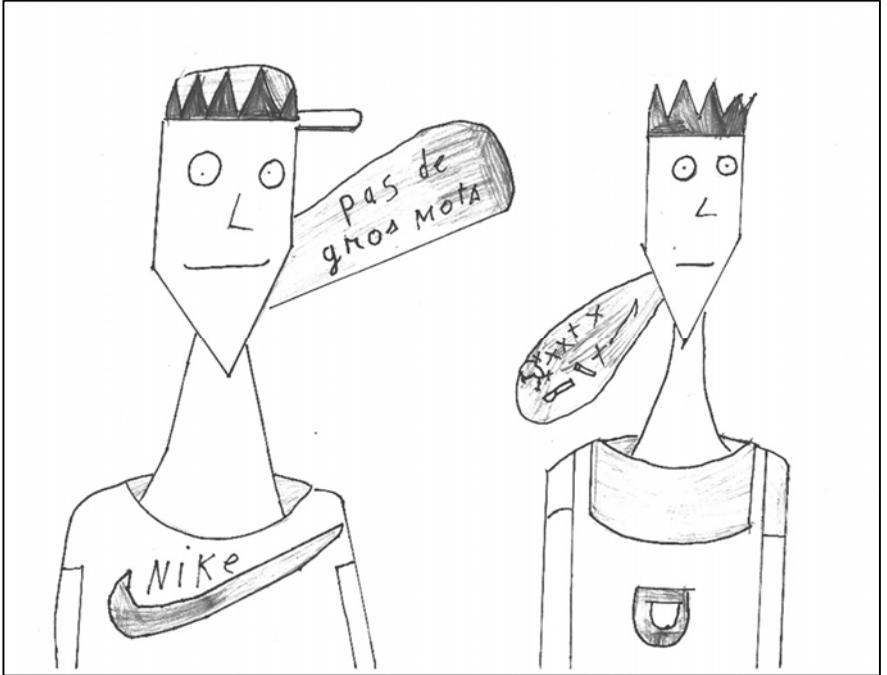
Je rends volontiers service.







# J'évite



**les gros mots**

# JANVIER

pour lundi 6 janvier 2025

pour mardi 7 janvier 2025

pour mercredi 8 janvier 2025



# JANVIER

pour lundi 13 janvier 2025

pour mardi 14 janvier 2025

pour mercredi 15 janvier 2025

# JANVIER

pour jeudi 16 janvier 2025

pour vendredi 17 janvier 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

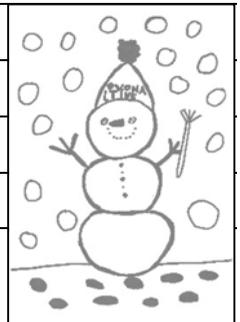
---

---

---

---

---



# JANVIER

pour lundi 20 janvier 2025

pour mardi 21 janvier 2025

pour mercredi 22 janvier 2025

# JANVIER

pour jeudi 23 janvier 2025

pour vendredi 24 janvier 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

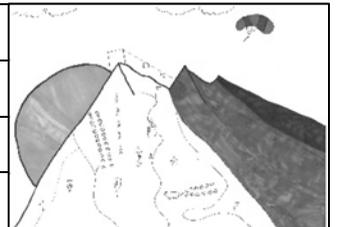
---

---

---

---

---



# JANVIER

pour lundi 27 janvier 2025

pour mardi 28 janvier 2025

pour mercredi 29 janvier 2025

# JANVIER

pour jeudi 30 janvier 2025

pour vendredi 31 janvier 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

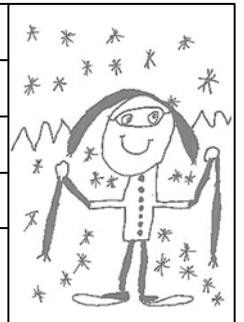
---

---

---

---

---



# FEVRIER

pour lundi 3 février 2025

pour mardi 4 février 2025

pour mercredi 5 février 2025

# FEVRIER

pour jeudi 6 février 2025

pour vendredi 7 février 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

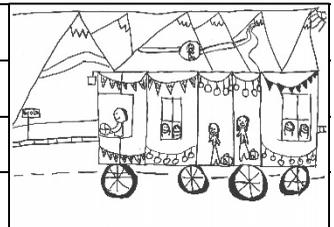
---

---

---

---

---



# FEVRIER

pour lundi 10 février 2025

pour mardi 11 février 2025

pour mercredi 12 février 2025

# FEVRIER

pour jeudi 13 février 2025

pour vendredi 14 février 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

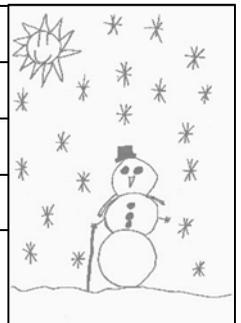
---

---

---

---

---



# FEVRIER

pour lundi 17 février 2025

pour mardi 18 février 2025

pour mercredi 19 février 2025

# FEVRIER

pour jeudi 20 février 2025

pour vendredi 21 février 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---



# FEVRIER

pour lundi 24 février 2025

pour mardi 25 février 2025

pour mercredi 26 février 2025

# FEVRIER

pour jeudi 27 février 2025

pour vendredi 28 février 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

**Bonnes vacances de Carnaval !**



# Auto-évaluation nr. 3 pour les plus jeunes

Je rentre en silence et me déplace sans bruit

(corridors – classe).



Je lève la main pour m'exprimer.



J'écoute attentivement sans m'amuser.



Je travaille sans déranger les autres.



J'obéis immédiatement.



J'écoute attentivement les consignes.



Je m'organise et travaille de manière autonome.



.....



J'écris mon prénom sur mes travaux.



Je soigne mes travaux et mon matériel scolaire.



Je cherche des idées et je les exprime.



Je me mets rapidement au travail.



Je me soucie d'avoir toutes mes affaires (étui,...).



Je termine mon travail dans les délais.



Je garde ma place en ordre.



Je sais demander des explications lorsque je n'ai pas compris.



.....



Je fais attention aux autres, par mes gestes et mes paroles.



Je rends volontiers service.



On peut me faire confiance.



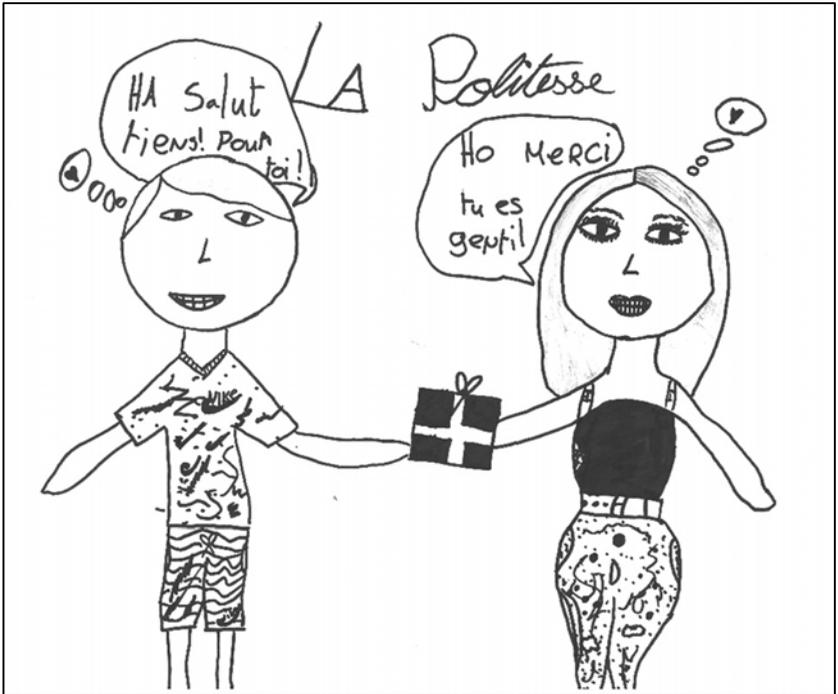
J'accepte de ne pas avoir toujours raison.







# Je prête



# et je partage

# MARS

pour lundi 10 mars 2025

pour mardi 11 mars 2025

pour mercredi 12 mars 2025

pour jeudi 13 mars 2025

pour vendredi 14 mars 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

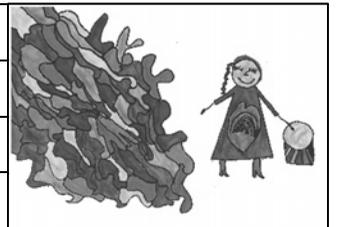
---

---

---

---

---



# MARS

pour lundi 17 mars 2025

pour mardi 18 mars 2025

pour mercredi 19 mars 2025

**Saint-Joseph**

# MARS

pour jeudi 20 mars 2025

pour vendredi 21 mars 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

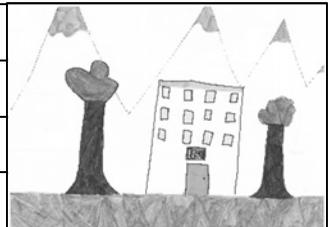
---

---

---

---

---



# MARS

pour lundi 24 mars 2025

pour mardi 25 mars 2025

pour mercredi 26 mars 2025

# MARS

pour jeudi 27 mars 2025

pour vendredi 28 mars 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

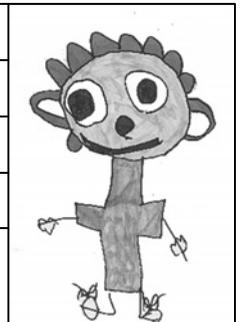
---

---

---

---

---



# MARS / AVRIL

pour lundi 31 mars 2025

pour mardi 1<sup>er</sup> avril 2025

pour mercredi 2 avril 2025

# AVRIL

pour jeudi 3 avril 2025

pour vendredi 4 avril 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

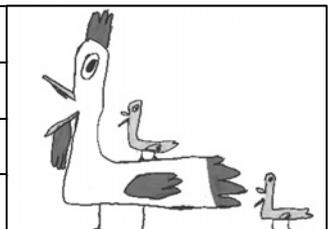
---

---

---

---

---



# AVRIL

pour lundi 7 avril 2025

pour mardi 8 avril 2025

pour mercredi 9 avril 2025

# AVRIL

pour jeudi 10 avril 2025

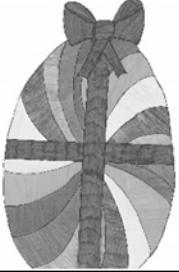
pour vendredi 11 avril 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

# AVRIL

pour lundi 14 avril 2025

pour mardi 15 avril 2025

pour mercredi 16 avril 2025

	<i>Ecole toute la journée</i>

pour jeudi 17 avril 2025

pour vendredi 18 avril 2025

Joyeuses Pâques

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---



## Auto-évaluation nr. 4 pour les plus jeunes

Je rentre en silence et me déplace sans bruit

(corridors – classe).



Je lève la main pour m'exprimer.



J'écoute attentivement sans m'amuser.



Je travaille sans déranger les autres.



J'obéis immédiatement.



J'écoute attentivement les consignes.



Je m'organise et travaille de manière autonome.



.....



J'écris mon prénom sur mes travaux.



Je soigne mes travaux et mon matériel scolaire.



Je cherche des idées et je les exprime.



Je me mets rapidement au travail.



Je me soucie d'avoir toutes mes affaires (étui,...).



Je termine mon travail dans les délais.



Je garde ma place en ordre.



Je sais demander des explications lorsque je n'ai pas compris.



.....



Je fais attention aux autres, par mes gestes et mes paroles.



Je rends volontiers service.



On peut me faire confiance.



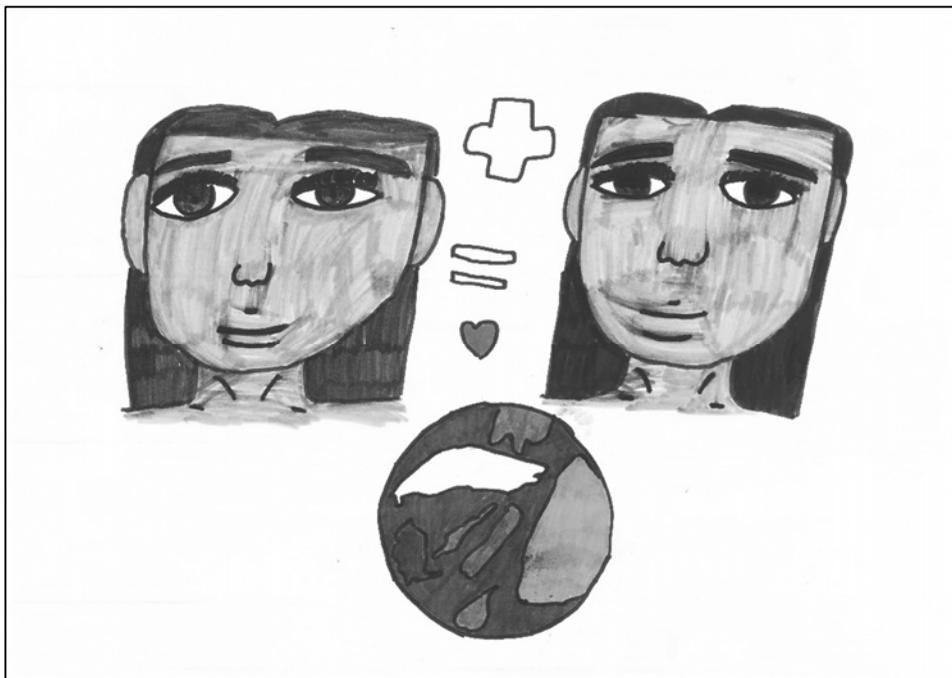
J'accepte de ne pas avoir toujours raison.







# J'accepte les autres



# avec leurs différences

# AVRIL

pour lundi 28 avril 2025

pour mardi 29 avril 2025

pour mercredi 30 avril 2025

pour jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025

pour vendredi 2 mai 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

# MAI

pour lundi 5 mai 2025

pour mardi 6 mai 2025

pour mercredi 7 mai 2025

pour jeudi 8 mai 2025

pour vendredi 9 mai 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

---

---



# MAI

pour lundi 12 mai 2025

pour mardi 13 mai 2025

pour mercredi 14 mai 2025

pour jeudi 15 mai 2025

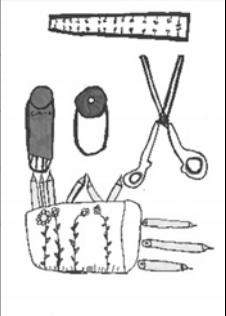
pour vendredi 16 mai 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

pour lundi 19 mai 2025

Pour mardi 20 mai 2025

pour mercredi 21 mai 2025

pour jeudi 22 mai 2025

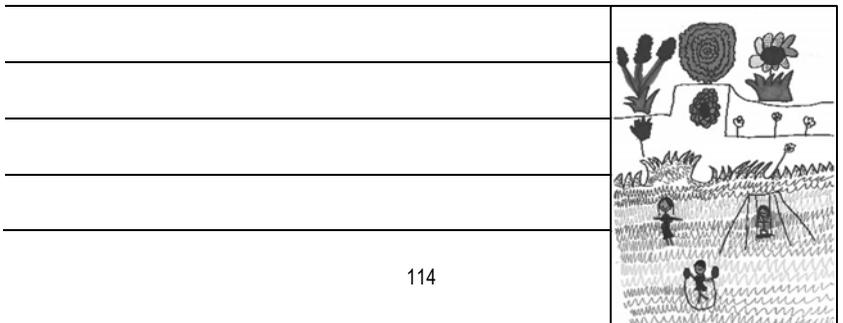
pour vendredi 23 mai 2025

## COMMUNICATIONS

---

---



# MAI

pour lundi 26 mai 2025

pour mardi 27 mai 2025

pour mercredi 28 mai 2025

pour jeudi 29 mai 2025

	<b>Ascension</b>
	

pour vendredi 30 mai 2025

	<b>Ascension</b>
	

**COMMUNICATIONS**

---

---

---

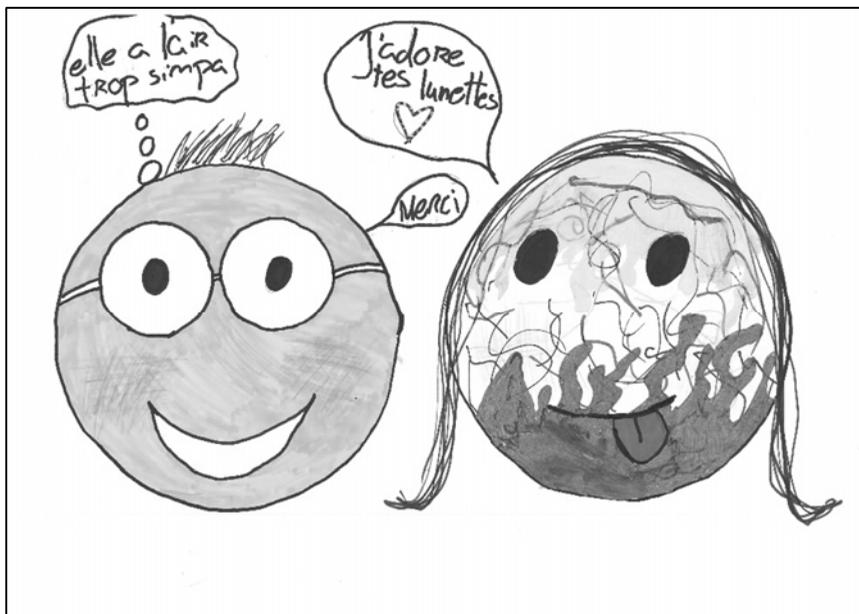
---

---

---

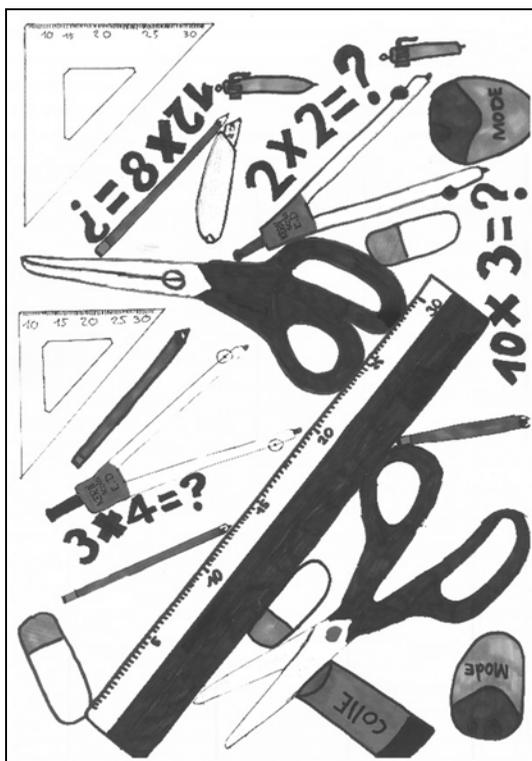


# Je règle mes conflits



**par le dialogue**

# Je prends soin



# de mon matériel

# JUIN

pour lundi 2 juin 2025

pour mardi 3 juin 2025

pour mercredi 4 juin 2025

pour jeudi 5 juin 2025

pour vendredi 6 juin 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

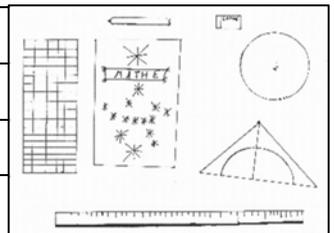
---

---

---

---

---





pour jeudi 12 juin 2025

pour vendredi 13 juin 2025

## COMMUNICATIONS

---

---

---

---

---

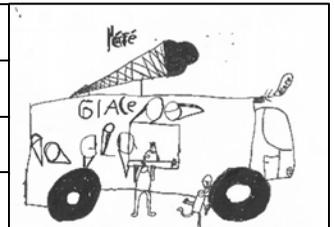
---

---

---

---

---



# JUIN

pour lundi 16 juin 2025

pour mardi 17 juin 2025

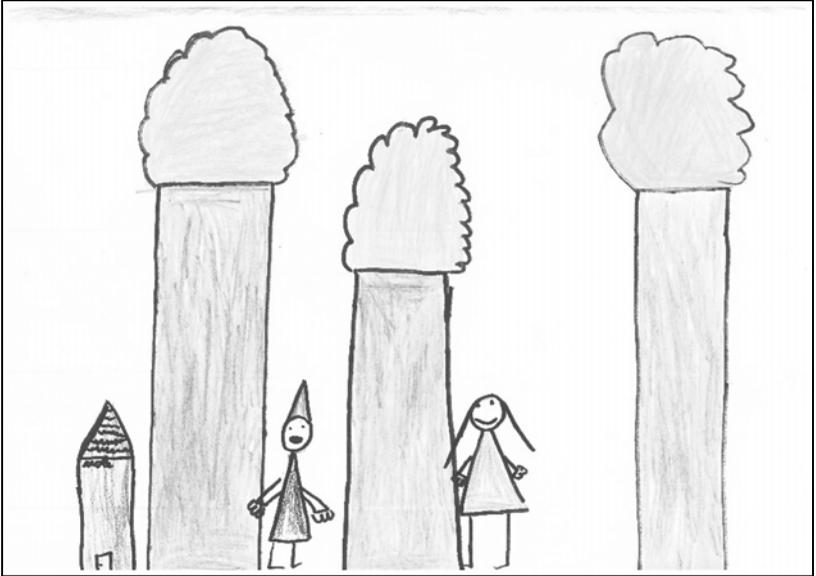
	

pour mercredi 18 juin 2025



# Je remercie



# le plus souvent possible

## Présence dans la cour d'école

Nous remarquons que certains élèves arrivent fréquemment de plus en plus tôt dans la cour d'école. Nous vous rappelons que la règle émise par la direction des écoles stipule que les élèves doivent arriver au plus tôt 10 minutes avant le début de la classe et de ne pas traîner dans la cour après la fin de l'école.

Le fait que des élèves tardent devant l'école et/ou en ville est un des éléments qui alimente les conflits ou incite à faire des bêtises. Ces moments, de surcroît, ne sont pas sous la surveillance des enseignants !

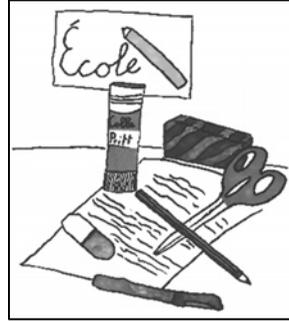
Aussi, afin d'éviter tout désagrément, nous vous recommandons d'autoriser vos enfants à quitter la maison en conséquence et vous proposons de mettre à profit ces moments pour, entre autre, la réalisation des tâches scolaires à domicile.

Une fois les devoirs faits, et avec votre autorisation, les enfants pourront ensuite utiliser ces espaces scolaires.



# Fournitures scolaires

Les écoles sierroises mettent à disposition de ses élèves le matériel scolaire nécessaire. Dès la 5H, des bons scolaires vous sont distribués, afin de compenser certains achats. Ces effets sont utilisés durant une année scolaire voire plus. Ainsi, le matériel utilisé en 23-24 est à conserver puisqu'il devra être disponible, tout ou en partie, à la rentrée 24-25. Nous vous informons que le remplacement de ces affaires, si cette utilisation n'est pas conforme, sera à la charge des représentants légaux.



## Degrés 1H à 4H

Des fournitures scolaires sont mises à disposition des élèves à la rentrée scolaire.

## Degrés 5H à 8H

Une liste de matériel est transmise par les titulaires aux élèves. Un bon d'achat, valable dans les commerces sierrois, est attribué afin de couvrir ces coûts. Le montant de ce bon d'achat correspond à un coût moyen calculé en fonction du degré scolaire. Les bons sont distribués à tous les élèves durant la première semaine d'école.

## Matériel personnel à la charge des parents :

- Le sac d'école
- La trousse
- Les doublures et étiquettes pour les livres
- Le tablier ou une chemise à manches longues pour les cours ACM (bricolage)
- Les pantoufles (talons fermés)
- Le sac de sport
- Le sac en tissu
- Les chaussures et habits pour les activités sportives d'intérieur et d'extérieur
- Les affaires personnelles de piscine (linge, maillot et bonnet de bain)
- Les articles de soins personnels et d'hygiène (mouchoirs, etc.).

# Journées blanches

Tous les élèves de 2H à 8H de la Commune de Sierre bénéficieront des traditionnelles "journées blanches", qui se dérouleront durant la période de janvier 2025.

Les classes de 2H et 3H bénéficieront d'une sortie "neige" adaptée à leur âge. Les 4H et 5H feront du ski de fond et les 6H à 8H du ski alpin ou du snowboard.

Une grande partie des frais sera prise en charge par la Commune de Sierre (le déplacement en car, l'abonnement, la location des skis pour les élèves n'en disposant pas, les moniteurs, etc.).

Les détails, les dates exactes, les lieux où se procurer le matériel pour les élèves non équipés, seront transmis en temps utile par les titulaires de classes.

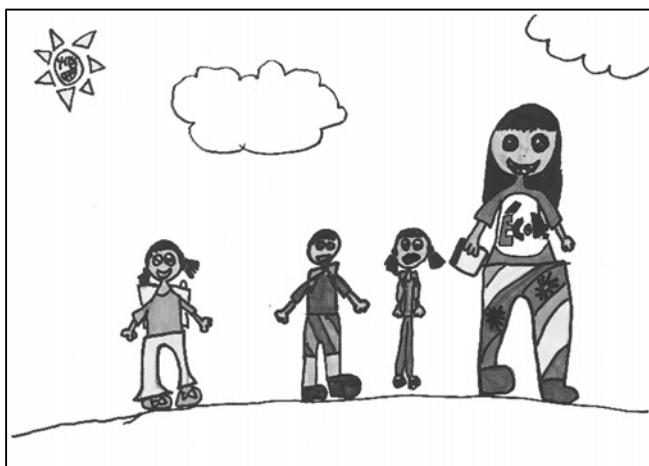


## Sorties avec l'école

Plusieurs fois par année, l'école organise des activités culturelles.

Ce sont des occasions, des chances de goûter au cinéma, au théâtre, à la musique, à la peinture, aux contes ou à la danse... .

- ☺ Tu y participes avec ta classe et souvent avec d'autres élèves de ton âge.
- ⚠ Tous les ADULTES qui accompagnent ont le droit de te rappeler à l'ordre si tu perturbes le spectacle.
- ⚠ Tu laisses l'endroit propre et en ordre.
- ☹ Tu as le droit de ne pas apprécier mais le devoir de respecter les artistes et les autres participants.
- ♥ Tu peux aussi apprendre à aimer un spectacle auquel tu n'as pas l'habitude d'assister. Ecoute ! Regarde !
- ☹ En cas de non respect des règles, la direction des écoles se réserve le droit de te priver de cette activité.



## Education religieuse

Selon des directives cantonales du 26 janvier 2021, les cours d'éthique et cultures religieuses est un cours non confessionnel faisant partie des branches ordinaires. Tous les élèves suivent donc ce cours pendant toute leur scolarité obligatoire.

## Journées catéchétiques

Selon une convention qui lie les Églises et l'État, les paroisses catholiques et réformées de Sierre, offrent actuellement 6 à 8 journées d'activités catéchétiques, prises sur le temps scolaire, durant les 8 années de scolarité. Le but de ces « fenêtres » est de proposer aux enfants un temps d'approfondissement de la foi et de la vie spirituelle, élaboré en fonction de leur âge.

Elles peuvent se dérouler dans les locaux paroissiaux ou scolaires, sur des journées complètes ou des temps plus courts, selon le degré ou le programme. La participation à ces offres se fait sur inscription, avec accord des parents. Voici les thèmes abordés par année :

### Catholiques

- 1-2H : A la découverte de la prière et des bases de la foi
- 3H : A l'école de Jésus
- 4H : Jésus appelle les amis
- 5H : A la rencontre du Seigneur
- 6H : La Vierge Marie
- 7H : A la rencontre du Seigneur
- 8H : Les témoins

### Protestants

- 3H-4H : Avoir confiance
- 5H-6H : L'eau et le baptême
- 7H-8H : Être protestant

# Accidents

En cas d'accident, les dispositions suivantes sont entreprises :

## Cas graves et urgents

### 1 Premiers secours

Position latérale de sécurité  
Respiration artificielle  
Hémostase  
Mesures spécifiques

### 2 Alerter la centrale d'alerte 144

### 3 Surveillance de l'élève Par un adulte, jusqu'à l'arrivée des secours.

### 4 Aviser les parents

**Exemples :** trouble de la conscience, difficultés respiratoires, forte hémorragie, réaction allergique importante, intoxication, traumatisme grave, brûlure étendue ou profonde, fracture ouverte.

## Autres cas

### 1 Premiers soins

### 2 Surveillance de l'élève

Par un adulte,  
jusqu'à sa prise en charge.

### 3 Aviser les parents

### 4 S'ils ne peuvent être atteints s'adresser :

- a) à la direction des écoles
- b) au médecin traitant
- c) au service d'ambulance  
144

En cas de besoin, la direction des écoles peut emmener un enfant chez le médecin ou aux urgences par un véhicule privé.

**Exemples :** malaise ou traumatisme légers, lésion oculaire ou dentaire, plaies, coupures nécessitant des points de suture, fracture, luxation.

# Assurance maladie et accidents

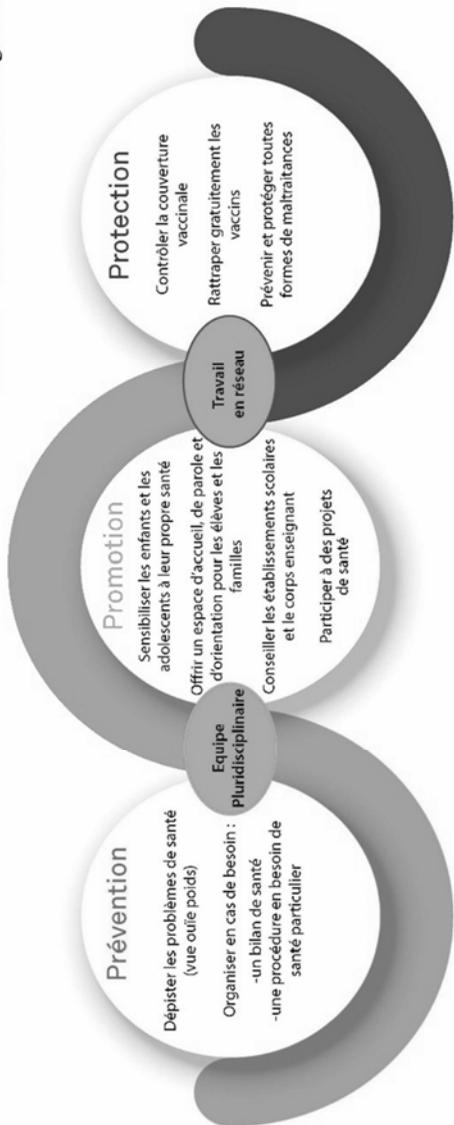
En application de la loi cantonale du 22.06.1995 sur l'assurance-maladie, l'assurance complémentaire incombe aux parents ; celle-ci concerne :

- Indemnités décès (suite accident) ;
- Indemnités invalidité progressive (suite accident) ;
- Frais dentaires et de transport (suite accident).

# Santé scolaire



Promotion santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis



## Mission et prestations de la santé scolaire

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : [santescolaire-vs.ch](mailto:santescolaire-vs.ch)



## Infirmières scolaires - Sierre

Géraldine Bilgischer-Chardon  
[geraldine.bilgischer@psvalais.ch](mailto:geraldine.bilgischer@psvalais.ch)  
027 566 71 30  
079 661 96 11

Fabienne Viaccoz  
[fabienne.viaccoz@psvalais.ch](mailto:fabienne.viaccoz@psvalais.ch)  
027 566 71 30  
079 851 72 57

## ALIMENTATION

**Boissons énergisantes :**  
Nous vous rappelons que ces boissons ne sont pas tolérées sur les sites scolaires et qu'elles sont confisquées !



© Société Suisse de Nutrition SSN, Office fédéral de la santé publique OFSP / 2011

### La pyramide alimentaire suisse

#### Sucreries, snacks salés & alcool

En petites quantités.

#### Huiles, matières grasses & fruits à coque

Chaque jour une petite quantité d'huile et fruits à coque. Beurre/margarine avec modération.

#### Produits laitiers, viande, poisson, œufs & tofu

Chaque jour 3 portions de produits laitiers et 1 portion de viande/poisson/œufs/tofu ...

#### Produits céréaliers, pommes de terre & légumineuses

Chaque jour 3 portions. Produits céréaliers de préférence complets.

#### Légumes & fruits

Chaque jour 5 portions de couleurs variées.

#### Boissons

Chaque jour 1-2 litres de boissons non sucrées. Préférer l'eau.



Chaque jour au moins 30 minutes de mouvement et suffisamment de détente.

## LES POUX SONT PARMIS NOUS !



Une brochure avec les directives de prévention est disponible en français, allemand, anglais, portugais et albanais.

Il suffit de s'adresser auprès des infirmières scolaires :

Mme Géraldine Bilgischer-Chardon, 027 566 71 30

Mme Fabienne Viaccoz, 079 851 72 57

ou de la consulter sur le site [www.promotionsantevalais.ch](http://www.promotionsantevalais.ch).

## Soins dentaires à la jeunesse

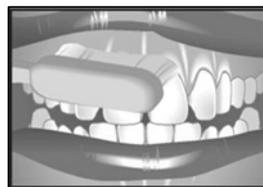
Chaque année, un médecin-dentiste contrôle les élèves et remet le résultat de ce contrôle aux parents. Des examens à caractère prophylactique ont également lieu chaque année. Pour bénéficier des subsides légaux, les élèves doivent se faire soigner par un médecin-dentiste de la place faisant partie de l'Association valaisanne pour les soins dentaires à la jeunesse.

Dans ce cas, selon la réglementation en vigueur, les frais inhérents au traitement et admis au subventionnement sont répartis ainsi, sous réserve de modifications définies par le Canton :

- 60% aux parents
- 40% à la Commune

**Bien manger + Brossage régulier =**

**Dents en bonne santé**



# Infrastructures de la Ville de Sierre

## PATINOIRE DE GRABEN

**La patinoire de Graben peut accueillir 4'500 personnes. Sa surface de glace accueille en journée les enfants des écoles et en soirée du hockey sur glace, du curling et du patinage artistique.**

Le plan de glace et les horaires du patinage public peuvent être consultés sur le site de la Ville.

Renseignements complémentaires : [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch) ou 027 452 02 33.

## PATINOIRE DÉCOUVERTE

**La patinoire en plein air sur la Place du Cheval est ouverte de décembre à février. L'entrée est gratuite.**

### **Installations:**

- ▣ Surface de glace de 600 m<sup>2</sup>
- ▣ Location de patins

Renseignements complémentaires : [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch) ou 027 452 02 33.

## BAINS DE GÉRONDE

**Un site d'exception pour une offre aquatique de haut niveau !**

### **Installations :**

- Un bassin nageur avec 3 lignes d'eau de 25m.
- Un grand bassin avec fond dégressif.
- Un espace ludique avec jets d'eau.
- Un toboggan de 72m avec bassin d'arrivée séparé.
- Une buvette avec terrasse de 80m<sup>2</sup>.
- 30 cabines privées.
- Des parasols/chaises longues peuvent être loués à la journée.
- Les bassins sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Myriam Thomas

### **Période d'exploitation 2024 :**

du jeudi 23 mai 10h au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 19h.

**Heures d'ouverture :** 10h-19h du lundi au dimanche, y compris les jours fériés. 10h-20h pendant les vacances scolaires.

**Tarifs adultes :** entrée simple CHF 8.- / carte 10 entrées CHF 60.- / abonnement annuel CHF 250.-

**Tarifs enfants 6-16 ans :** entrée simple CHF 4.- / carte 10 entrées CHF 30.- / abonnement annuel CHF 100.-

Renseignements complémentaires : [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch) ou  
027 452 02 70 / 027 452 02 33

## PISCINE GUILLAMO

**La piscine couverte de Guillamo ouvre en alternance avec les Bains de Géronde.**

### **Installations :**

- Un bassin de 25 mètres.
- Un bassin d'enseignement avec fond dégressif.
- Un espace bien-être : hammam, jacuzzi, sauna.
- Une buvette.
- Les bassins sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## **Période d'exploitation 2024-2025 :**

Du mercredi 4 septembre 2024 10h, jusqu'à la mi-mai 2025 (date à définir).

## **Heures d'ouverture :**

Lundi : 10h-13h, Mardi à vendredi : 10h-21h, Samedi : 10h-18h, Dimanche et jours fériés : 10h-17h

**PÂQUES : la piscine est ouverte selon l'horaire habituel.**

## **Fermetures ponctuelles :**

- Compétitions de natation : les bassins peuvent être fermés au public. Information affichée à l'entrée de la piscine 2 semaines avant.
- 24, 25 et 31 décembre, 1er janvier.

**Tarifs adultes :** entrée simple CHF 8.- / carte 10 entrées CHF 60.- / abonnement annuel CHF 250.-.

**Tarifs enfants 6-16 ans :** entrée simple CHF 4.- / carte 10 entrées CHF 30.- / abonnement annuel CHF 100.-.

Renseignements complémentaires : [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch) ou  
027 452 02 70 / 027 452 02 33

## **LUDOTHÈQUE**

La ludothèque propose environ 3000 produits ludiques (jeux de société, d'extérieur, de construction, puzzles, jeux géants, etc.) de tous les styles et pour tous les âges. Salle de jeux intégrée. La ludothèque est gérée par une association à but non lucratif.

## **Heures d'ouverture (sauf vacances scolaires) :**

Mardi : de 15h00 à 17h30  
Jeudi : de 16h30 à 19h00  
Samedi : de 10h00 à 11h30



Av. des Ecoles 13, 3960 Sierre  
027 455 55 03, [www.ludosierre.ch](http://www.ludosierre.ch)

# **BIENVENUE DANS TA BIBLIOTHÈQUE**



## **UN ENDROIT POUR T'ÉVADER...**

La BMS c'est 55'000 choix, des romans, des BD, des DVD, des magazines...

Que tu aimes les histoires qui font rêver ou qui font peur, tu trouveras à coup sûr ton bonheur!

## **VIVE LA CURIOSITÉ!**

Pour tes exposés ou autres travaux scolaires, les ressources de la BMS sont là pour enrichir ton travail, te faire progresser mais aussi pour te divertir et t'amuser!



## **DES PROS À TON SERVICE**

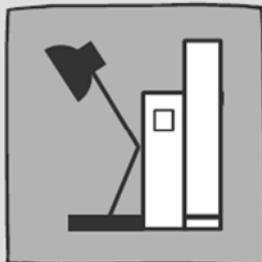
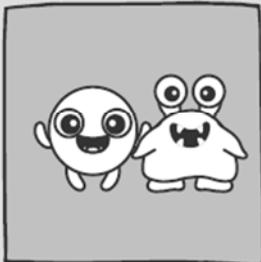
Les bibliothécaires ne savent pas tout mais on dit qu'elles savent tout trouver!

N'hésite pas à les solliciter pour tes recherches ou pour des conseils de lecture.



## **PARTICIPE!**

Participe à nos ateliers, jeux, contes... organisés toute l'année. Tu as une idée d'activité ou tu veux proposer un achat... tes idées sont les bienvenues, partage-les nous!



## **UN LIEU POUR ÉTUDIER**

La BMS t'offre de nombreuses places de travail. Tu peux y travailler en mode solo ou en petit groupe au besoin.

## **HORAIRES \*:**

Lundi 9-12h + 13h30 - 18h  
Mardi 9-12h + 13h30 - 19h  
Mercredi 9-12h + 13h30 - 18h  
Jeudi 9-12h + 13h30 - 18h  
Vendredi 9-12h + 13h30 - 18h  
Sam. 9-12h + 13h30 - 17h  
\*horaire estival  
voir sur le site internet

## **Bibliothèque-Médiathèque Sierre (BMS)**

Notre-Dame-des-Marais 5  
3960 Sierre  
+41 27 452 02 51

[www.bmsierre.ch](http://www.bmsierre.ch)



**Le Théâtre Les Halles  
vous propose du cirque, de la magie,  
du théâtre, de la danse, de la musique  
et des spectacles jeunes publics !  
De quoi faire plaisir à toute la famille !**

Découvrez notre  
programmation!



# Unités d'accueil pour écoliers

## UAPE

Les UAPE sont des lieux d'accueil pour les enfants scolarisés. Elles ont pour but d'assurer la transition entre l'école et le lieu familial durant l'absence des parents. Ces structures s'appuient sur un personnel qualifié qui propose aux enfants diverses activités, à la fois éducatives et ludiques.

La Ville de Sierre offre différents lieux d'accueil pour les écoliers :

<b>UAPE de l'Europe</b>	<b>027 452 26 00</b>
<b>UAPE de Borzuat</b>	<b>079 954 17 63</b>
<b>UAPE Maison Blanche</b>	<b>079 621 43 66</b>
<b>UAPE de Granges</b>	<b>027 563 66 51 / 079 234 01 17</b>
<b>UAPE de Noës</b>	<b>079 196 98 04</b>
<b>UAPE de Goubing</b> <b>(Ancienne Ecole de Commerce)</b>	<b>079 948 79 75</b>

### Horaires des UAPE de Sierre :

Le planning des heures d'ouverture est disponible sur le site [www.cms-sierre.ch](http://www.cms-sierre.ch) ou par téléphone au 027 452 26 00.

Les enfants qui fréquentent la 1ère et 2ème HarmoS sont pris en charge continuellement en dehors des heures de classe. Le personnel éducatif va les chercher et **les amener** dans la cour de récréation de l'école. **Les écoliers 1H qui ont besoin d'une structure d'accueil durant les après-midi de congé peuvent être accueillis à l'UAPE de l'Europe et de Granges.**

Dès la 3ème HarmoS, les déplacements entre l'école et l'UAPE s'effectuent de manière autonome.

L'UAPE n'offre pas de suivi scolaire. Cette tâche reste sous la responsabilité des parents. Cependant, si l'enfant veut mettre à profit le temps qu'il passe à l'UAPE pour effectuer ses tâches scolaires, un environnement propice lui est offert.

## Activités parascolaires

La Commune de Sierre offre à ses élèves la possibilité de participer à des activités sportives et culturelles facultatives, en dehors des heures de classe. Ils en choisissent une par trimestre, le but étant la découverte de nouveaux horizons et non de faire les mêmes activités toute l'année.

En cas de mauvais comportement, l'élève peut être exclu et refusé au cours suivant. En cas d'absence sans excuse, l'inscription de l'élève peut être annulée pour le trimestre d'après.

### **SPORT**

L'objectif est d'améliorer la condition physique des enfants, de parfaire leur éducation sportive tout en occupant sainement leurs loisirs. Le but est également de découvrir certaines activités sportives pour peut-être s'inscrire dans le club par la suite.

Organisateur : M. François Pfefferlé  
Service des sports de la Ville de Sierre  
027 452 02 32  
francois.pfefferle@sierre.ch

Inscription : [www.sportparascolaire-sierre.ch](http://www.sportparascolaire-sierre.ch)

---

### **CULTURE**

Ces ateliers sont organisés par l'ASLEC (Association sierroise de loisirs et culture). Ils offrent la possibilité de s'initier à différentes activités culturelles. Au programme, dessin, cuisine, création, couture, théâtre, et bien plus encore !

Organisateur : ASLEC – 027 455 40 40

Inscription : [www.aslec.ch](http://www.aslec.ch)

# Informations de la PRVC

## Police Régionale des Villes du Centre

### Parents

- ▢ Montrez-leur le bon exemple, utilisez les passages pour piétons, les passerelles, les souterrains et respectez les carrefours munis de signalisations lumineuses.
- ▢ **Les parkings publics à barrières sont gratuits la première heure. Les stationnements illicites aux abords des centres scolaires sont sanctionnés.**

### Enseignants

- ▢ Rappelez régulièrement le bon exemple en matière de sécurité routière aux enfants.

### Enfants

- ▢ Utilisez les passages pour piétons, les passerelles et les souterrains.
- ▢ Lorsque le feu pour piétons est vert ET que les véhicules sont arrêtés, traversez avec prudence.
- ▢ Ne jouez pas sur les trottoirs et sur la route.
- ▢ Ne vous bousculez pas au bord de la route.
- ▢ Portez les triangles de sécurité (vous pouvez en redemander à la direction des écoles).
- ▢ Respectez les consignes des patrouilleurs scolaires adultes.

### Bus Scolaires

- ▢ A l'approche du bus, ne vous bousculez pas.
- ▢ Ne courez pas pour prendre le bus.
- ▢ Durant l'hiver, attention à la glace.
- ▢ Dans le bus, soyez polis ! Cédez votre place aux adultes et personnes âgées. Respectez le bien d'autrui.
- ▢ A l'arrêt, ne vous bousculez pas pour la descente.
- ▢ Ne traversez pas la route avant que le bus soit parti.

**Lu et approuvé par les parents !**

Date : \_\_\_\_\_

Signature parents : \_\_\_\_\_

## Sièges autos et rehausseurs

« Dis Papa, je n'ai pas encore eu 12 ans,  
mais je mesure 152 cm.

Dois-je encore mettre le rehausseur en voiture ??? »

Oui       Non

**RÉPONSE : NON**, car :

- ➔ si tu as eu déjà 12 ans ;
- ➔ ou si tu mesures plus de 150 cm ;

***Alors tu n'as plus besoin du rehausseur ou  
du siège enfant !***

Pour plus de détails, visitez les sites

[www.bfu.ch](http://www.bfu.ch) ou [www.tcs.ch](http://www.tcs.ch)

## Coachs / patrouilleurs scolaires adultes

Les emplacements suivants seront surveillés, dans la mesure de nos possibilités, tous les jours d'école aux horaires d'entrée et de sortie des classes.

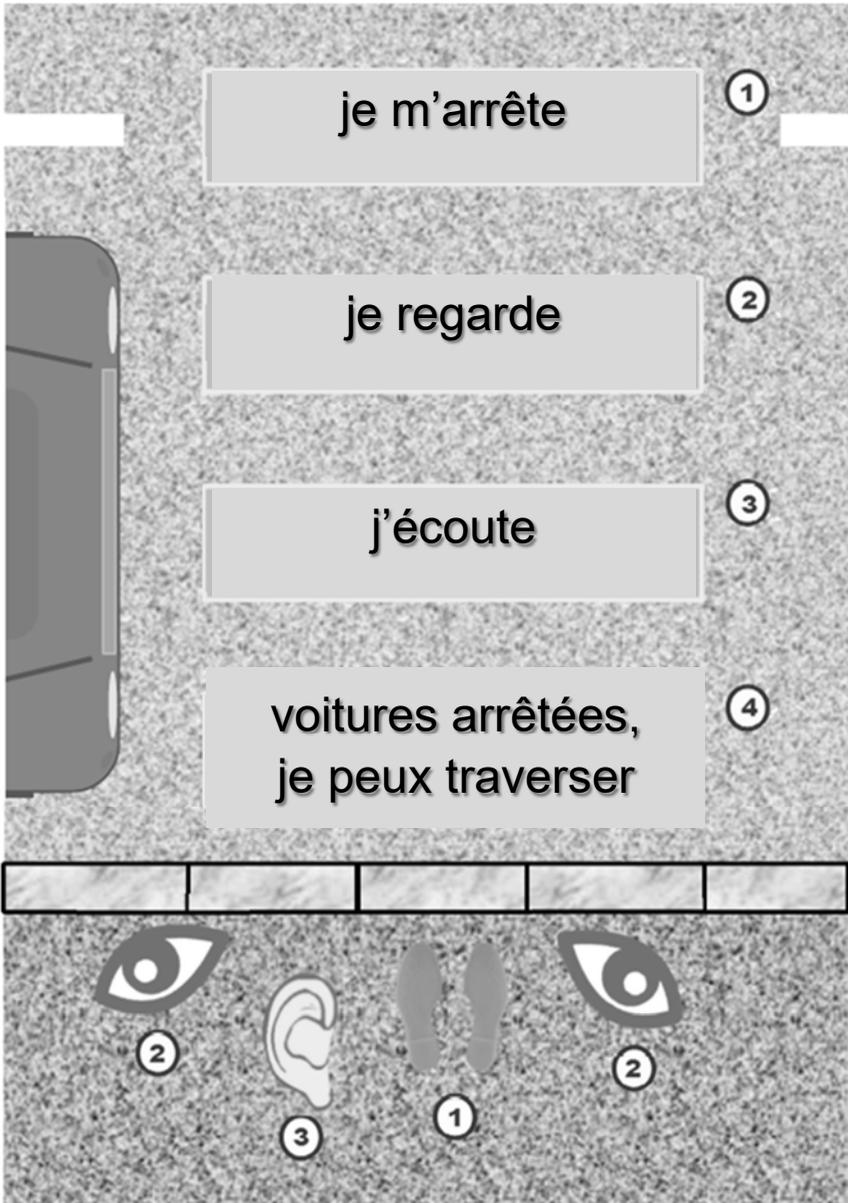
Rawyl
Atlantic
Beaulieu
Granges
Bourgeois
Noës
HES – rte de la Plaine
Maison de Courten



**Les patrouilleurs comptent sur les parents pour montrer l'exemple.  
Merci de votre collaboration et bonne année scolaire !**

Police Régionale des Villes du Centre

# Education routière



# A l'école à vélo

## Vérifie l'équipement de ton vélo :

- ➔ Avoir un vélo à ta taille ;
- ➔ Deux freins efficaces ;
- ➔ Des pneus en bon état ;
- ➔ Des catadioptrés, blancs devant et rouges derrière, fixés ou collés ;
- ➔ Des catadioptrés oranges aux pédales ;

## Ton casque, est-il bien réglé ?

1. Deux doigts entre le casque et le sommet du nez ;
2. Serre les jugulaires de manière uniforme, place un doigt entre le menton et la jugulaire.



Plus d'informations : [www.lovevelo.ch](http://www.lovevelo.ch)

***Demande à tes parents de vérifier  
l'assurance RC de ton vélo !***



## TROTINETTES ET VÉLOS ÉLECTRIQUES



### Le principe :

- ▢ avant l'âge de 14 ans → aucun droit
- ▢ entre 14 et 16 ans → avec le permis de conduire du cyclomoteur
- ▢ dès l'âge de 16 ans → libre



**Uniquement des engins homologués !**

# Bus sierrois

## **ABONNEMENT GRATUIT**

En application des bases légales concernant l'octroi de subventions en vertu de l'article 120 de la loi du 04.07.1962 sur l'Instruction publique, la Commune de Sierre prend en charge les frais de transport (abonnement des bus sierrois) pour les élèves qui habitent sur le territoire de la Commune de Sierre et qui remplissent les conditions suivantes :

### Elèves qui fréquentent les classes de 1-2H

Distance du domicile au centre scolaire : minimum 1'300 mètres.

### Elèves qui fréquentent les classes de 3H-8H

Distance du domicile au centre scolaire : minimum 2'000 mètres.

Sur la base des indications des services techniques, la direction des écoles établit et distribue les bons pour les abonnements gratuits qui peuvent être retirés auprès de l'agence l'Oiseau Bleu, Av. Général-Guisan 15 à Sierre (027 456 36 26).

## **BUS SCOLAIRES: LE SAVOIR-VIVRE EN QUESTION**

La direction des écoles souhaite améliorer les conditions de transport sur le chemin de l'école. Dès la rentrée prochaine, elle demandera aux enfants qui reçoivent un abonnement de bus de s'engager à respecter certaines règles de comportement.

Malheureusement, les incivilités durant le trajet sont en hausse. Il s'agit surtout d'attitudes irrespectueuses à l'égard des contrôleurs et contrôleuses, qui ont pour mission d'encadrer les enfants pendant le trajet. Des bagarres entre élèves durant le trajet nous ont été également rapportées.

Plus de 300 écoliers profitent actuellement de transports gratuits, payés par la Ville et seule une minorité d'élèves ne respectent pas les consignes.

Pour la direction des écoles, il est important d'assurer un lien entre ces trajets en bus et le cadre scolaire. Même si les élèves ne sont pas en classe, les notions de respect et de bien vivre ensemble sont essentielles. Les élèves doivent se sentir en sécurité sur le chemin de l'école, qu'il s'agisse du chemin de l'école ou dans le bus scolaire. Nous souhaitons donc responsabiliser les enfants et leurs parents, afin qu'ils comprennent les enjeux de sécurité et de respect liés à ces déplacements.

L'idée est, par cette charte, de rappeler les principes de savoir-vivre dans les transports publics, avec des mots simples et compréhensibles, sur un document qui sera ensuite signé par chaque écolier et leurs parents. Par exemple, ne pas crier afin de ne pas déconcentrer le chauffeur, céder sa place à une personne plus âgée, rester poli avec ses camarades et les contrôleurs, respecter le matériel.

Les écoles sierroises bénéficieront d'un atelier de sensibilisation sur ce thème, à travers son programme « S'COOL BUS ». Les règles vulgarisées et écrites marquent une étape complémentaire dans le processus. Elles donnent également aux autorités scolaires le moyen d'agir en cas d'entorse, puisqu'elles seront soumises à sanction : avertissement, punition, retrait d'abonnement, exclusion du bus, selon la gravité des actes. La compagnie de bus y trouve également son compte, cela nous permettra de recadrer les élèves qui dépassent les bornes et d'assurer de meilleures conditions de transport à l'ensemble des passagers.

Comme dit, bon nombre d'écoliers utilisent le bus de la meilleure des manières et nous les en félicitons. Cependant, il est nécessaire de rappeler aux quelques élèves irrespectueux que le transport en bus est offert par la Ville dans un esprit de bonne collaboration. Si cette collaboration n'est pas respectée, rien n'empêche de faire le trajet école-maison par un autre moyen de transport.

La direction des écoles et les bus sierrois souhaitent une belle année scolaire aux élèves sierrois ainsi qu'un chemin qui mène de la maison à l'école, aussi agréable que possible.

### **HORAIRE DE BUS**

L'horaire de bus peut être consulté sur le site internet [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch).

# Droits

# Devoirs

# Sanctions



# Charte de l'école sierroise

L'école sierroise s'engage d'une part à favoriser et à maintenir un cadre pour atteindre les objectifs de l'école valaisanne et d'autre part à renforcer l'unité des écoles obligatoires de la Commune ; de la 1H à la 11CO.

Selon la Loi cantonale, elle seconde la famille sur le plan éducatif.

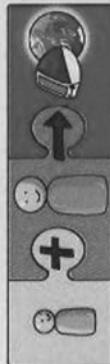
Pour y parvenir, elle privilégie les idées-forces suivantes :

- Assurer à tous les élèves et aux partenaires une école de qualité ;
- Veiller au respect des droits et des devoirs ;
- Créer les meilleures conditions de travail ;
- Favoriser la communication, la collaboration, la coopération entre les acteurs de l'école ;
- Permettre à l'élève d'acquérir les savoirs, les savoirs-faire, les savoirs-être en tenant compte de ses aptitudes ;
- Offrir à chacun les mêmes chances ;
- Donner les occasions de prendre des responsabilités, de devenir autonome, de grandir ;
- Respecter l'identité, la langue et les valeurs culturelles ;
- Refuser l'exclusion sous toutes ses formes ;
- Lutter contre la violence et la maltraitance ;
- Offrir un espace de sécurité, d'expression, d'appui et d'entraide ;
- Entraîner l'autoévaluation.

# Ch@rte Internet



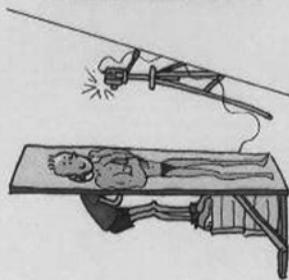
*J'utilise Internet pour rechercher des informations en lien avec l'école.*



*Je ne vais sur Internet qu'en présence d'un enseignant.*



*J'utilise Internet pour envoyer et recevoir des courriels avec des correspondants dans le cadre de l'école.*



*Je me rappelle que tout ce que je vois ou que je lis sur Internet n'est pas forcément vrai.*



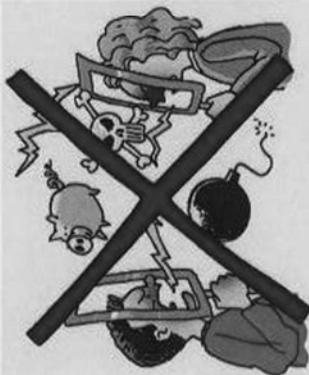
*J'utilise Internet pour produire et diffuser des documents dans le cadre de l'école.*



Si je vois des images ou des sites qui me dérangent, j'avertis immédiatement l'enseignant.



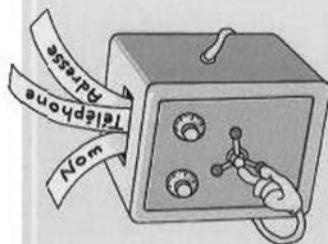
Je corresponds avec des personnes que l'enseignant reconnaît.



Même derrière l'écran, je reste poli et courtois.



Je n'imprime pas sans autorisation.



Je ne donne ni mon nom, ni mon adresse ni mon numéro de téléphone à des inconnus.



Pour surfer, je suis les consignes de l'enseignant.

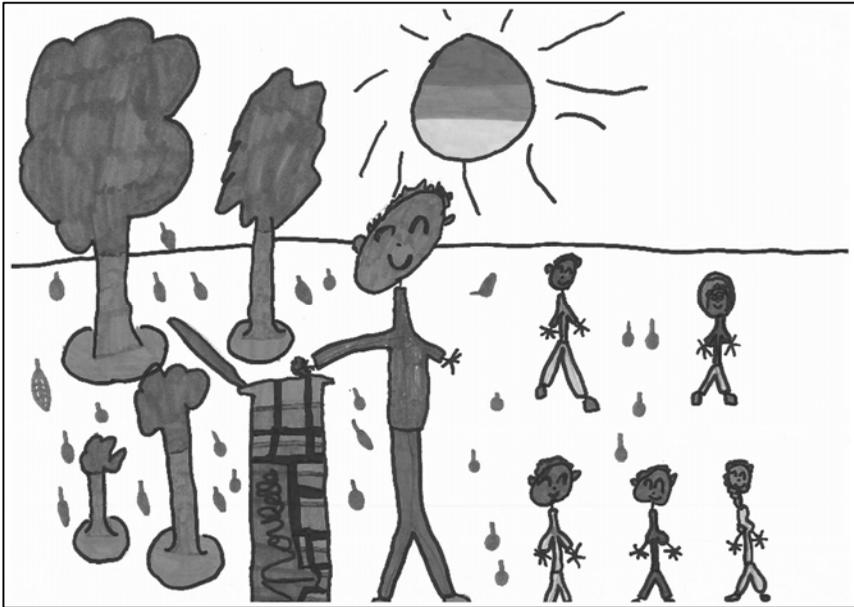
# Droits et devoirs

Chaque personne a des **droits** et des **devoirs**.

Le DROIT est ce qui est permis, ce qui peut être demandé.

Le DEVOIR est ce qui doit être fait, ce qui est obligatoire.

Dans mon Agenda je trouve la Charte internationale des Droits de l'Enfant et mes principaux Droits ainsi que les Devoirs exigés par les Responsables de l'école sierroise. Un Règlement de Centre ou de Classe me donne des indications plus précises.



# CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS de l'enfant



1/ Droit à l'égalité, sans distinction de race, de religion ou de nationalité ;



2/ Droit à une attention particulière pour son développement physique, mental et social ;



3/ Droit à un nom et à une nationalité ;



4/ Droit à une alimentation, à un logement et à des soins médicaux appropriés ;



**5/** Droit à une éducation et à des soins spéciaux quand il est handicapé mentalement ou physiquement ;



**6/** Droit à la compréhension et à l'amour des parents et de la société ;



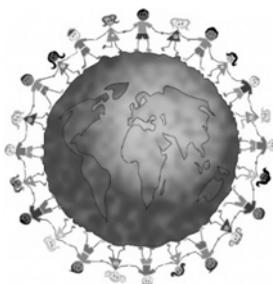
**7/** Droit à l'éducation gratuite et aux activités récréatives ;



**8/** Droit aux secours prioritaires en toutes circonstances ;



**9/** Droit à une protection contre toute forme de cruauté, de négligence et d'exploitation ;



**10/** Droit à la formation dans un esprit de solidarité, de compréhension, d'amitié et de justice entre les peuples.

## **MES DROITS :**

Comme **enfant**, j'ai le droit :

- ✓ D'être reconnu, respecté, protégé, traité équitablement ;
- ✓ D'avoir de bonnes conditions pour apprendre et grandir ;
- ✓ De devenir de plus en plus autonome et responsable ;
- ✓ De pouvoir faire confiance ;
- ✓ De ne pas être endoctriné, conditionné ;
- ✓ De réussir et de me tromper ;
- ✓ De recevoir des réponses vraies et cohérentes ;
- ✓ De comprendre ce qui se passe autour de moi ;
- ✓ D'avoir l'esprit critique ;
- ✓ D'exprimer mes sentiments ;
- ✓ De me reposer, de jouer, de me cultiver ;
- ✓ De pratiquer ma religion, de parler ma langue ;
- ✓ De protéger mon corps et mon intimité ;
- ✓ D'avoir une vie privée.

Comme **élève**, j'ai le droit :

- ✓ D'utiliser des aides (documents de référence, parents, enseignants) ;
- ✓ De rendre un travail comportant certaines erreurs ;
- ✓ D'informer l'enseignant si les tâches scolaires occupent son temps de manière déraisonnable ;
- ✓ Demander un délai plus long en cas de difficultés pour la réalisation.

## MES DEVOIRS :

Comme **enfant et élève**, je dois :

Au début de la journée :

- ✓ Choisir une tenue vestimentaire admise à l'école (pas de maquillage) ;
- ✓ Préparer mes affaires et contrôler mon sac ;
- ✓ M'organiser pour arriver à l'heure.

Sur le chemin de l'école :

- ✓ Respecter les consignes de sécurité ;
- ✓ Être prudent.

En classe :

- ✓ Respecter les enseignants et les camarades ;
- ✓ Faire de mon mieux mon métier d'écolier ;
- ✓ Laisser travailler les autres ;
- ✓ Créer une bonne ambiance ;
- ✓ Annoncer et justifier les retards et absences ;
- ✓ Noter dans l'agenda les tâches à faire.

A la récréation :

- ✓ Respecter l'environnement ;
- ✓ Rester dans le périmètre de la cour ;
- ✓ Me référer à l'adulte surveillant.

### A la fin de la journée :

- ✓ Mettre dans le sac toutes les affaires nécessaires ;
- ✓ Mettre mon sac d'école dans un lieu sûr, ne pas le laisser traîner dans la cour ou ailleurs ;
- ✓ Faire les devoirs, étudier les leçons sans en être priés ;
- ✓ Organiser le travail pour le faire seul ou avec le moins d'aide possible ;
- ✓ Me concentrer pour qu'il soit fait en peu de temps ;
- ✓ Eviter tout ce qui peut me déranger ;
- ✓ Me reposer suffisamment pour être en pleine forme le lendemain.

### Toujours :

- ✓ Être poli : saluer, remercier, présenter des excuses ;
- ✓ Surveiller mon langage et mes attitudes ;
- ✓ Résoudre les conflits sans violence ni bagarre ;
- ✓ Respecter et soigner les installations et le matériel mis à ma disposition ;
- ✓ M'organiser pour avoir mon matériel ;
- ✓ Transmettre les informations aux parents ou aux enseignants.

**Si je ne respecte pas les DEVOIRS, chaque adulte responsable de mon école peut me faire une remarque ou me sanctionner.**

# Règlement de centre / de classe

À COLLER

# Sanctions

Si je ne respecte pas les règles de vie de mon Ecole, je m'expose à des conséquences désagréables :

- selon la gravité ;
- selon le nombre de manquements.

N'importe quel enseignant peut :

- me gronder ;
- me faire présenter des excuses ;
- me faire rattraper ou refaire un travail ;
- informer mes parents ;
- me priver de certaines activités ;
- me retenir en dehors des heures de classe, une ½ heure, une heure ;
- me retenir le mercredi après-midi ;
- m'envoyer chez le responsable de centre ou à la direction ;
- m'isoler ;
- me demander de rédiger un texte ;
- me prier de ranger, de réparer, de nettoyer, de payer un dégât ;
- me confisquer un objet dangereux, un smartphone ;
- me dénoncer pour racket, vol, coups ou blessures... .

**L'usage des nouvelles technologies (smartphone, montres connectées, ...) est interdit à l'école.**

**Ces appareils utilisés dans le périmètre de l'école seront confisqués et remis à la direction des écoles où les parents pourront les retirer.**

**Toute forme de violence est immédiatement sanctionnée. Dans les cas graves, une plainte peut être faite par les parents de la victime auprès du Juge des Mineurs ou de la Police Cantonale qui propose de la suite à donner.**

# Tâches à domicile

## Buts

- Développer l'autonomie de l'élève ;
- Consolider et mémoriser les notions vues en classe ;
- Maintenir un lien entre la famille et l'école.

## Ordre de priorité

- La lecture, outil de base pour les petits degrés (3H/4H) ;
- La mémorisation ou l'entraînement des notions étudiées en classe ;
- Exécution de travaux écrits.

## Règles pour bien mémoriser

- Etablir un climat harmonieux. S'isoler dans sa chambre, sans musique, sans TV, sans tablette, ni smartphone, éviter d'être dérangé et de se déplacer sans arrêt.
- Commencer tout de suite et répartir les tâches. Débuter le travail le jour même, puis répéter une fois par jour durant 5 jours, plutôt que 5 fois le même jour.
- Insister, encore insister. Ecrire certaines choses pour mieux les fixer, faire éventuellement un résumé.
- Reproduire activement. Se réciter à soi-même dans sa tête ou à haute voix, puis raconter à quelqu'un.
- Réviser sa leçon. Reprendre son travail de mémorisation le soir avant de se coucher et répéter le matin.

## Durée moyenne

- 10 à 20 minutes pour les 3H-4H
- 30 à 40 minutes pour les 5H-6H
- 50 à 60 minutes pour les 7H-8H

## Rôle des parents

- Ménager des conditions de travail favorables à l'étude (espace, temps, tranquillité) ;
- Vérifier la lecture pour les petits degrés (après la préparation de l'enfant) ;
- Vérifier la mémorisation (faire réciter, poser des questions) ;
- Marquer de l'intérêt pour le travail scolaire de son enfant et prendre le temps d'en parler avec lui ;
- Encourager son enfant à s'organiser seul ;
- Vérifier si le travail a été effectué ;
- Signaler à l'enseignant les difficultés rencontrées lors de la réalisation des tâches (notion non comprise, oubli des affaires, refus de travailler...).

## Un enfant seul à la maison

**Parfois ou plus fréquemment, un enfant peut être amené à être seul à la maison, en attendant que ses parents rentrent du travail par exemple. Afin de prévenir tout risque et surtout toute inquiétude :**

- **Clarifiez très précisément ce qu'il a le droit et ce qu'il ne doit absolument pas faire ;**
- **Laissez-lui une possibilité de vous atteindre par téléphone (ou un membre de la famille, amis, ...). Noter ce numéro ou préparer une touche " rapide" sur le téléphone ;**
- **En cas de souci ou d'imprévu, offrez-lui la possibilité de rejoindre un voisin, un camarade de classe, etc... qui saura le rassurer en attendant votre retour ;**
- **Indiquez ces informations (qui-pourquoi-quand-nr de téléphone) à l'enseignant titulaire de votre enfant.**

# Contrat



J'ai pris connaissance de l'ensemble du règlement, de mes droits et de mes devoirs de l'école et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève :

Nous avons pris connaissance de la Charte, des règlements, des droits et devoirs, des sanctions et collaborons à ce que notre enfant les respecte.

Signature des parents :

# Associations



# Aide

## ATELIERS VACANCES

Du fun aussi pendant les vacances !

En automne, à Carnaval, et pendant l'été, l'ASLEC organise des activités de loisirs et culture pour les enfants et les ados, en fonction des saisons et au gré des envies (sorties à la neige, char de Carnaval, activités manuelles et de découverte, etc.). Infos et inscription sur [www.aslec.ch](http://www.aslec.ch). **Public** : enfants et ados de la 1H à la 11CO.

**Quand** ? 4 semaines en juillet, 1 semaine en automne et à Carnaval.



## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'ASLEC propose une approche efficace face aux conflits, aux violences et aux difficultés. Les éducatrices, Amra Mujanovic (079 857 05 76) et Larah Aufschneider (077 269 33 86) accompagnent les jeunes afin de les aider à résoudre leurs problèmes et avancer vers la vie d'adulte. Elles soutiennent également les parents en proie à des difficultés avec leur(s) enfant(s) et interviennent dans des situations de harcèlement scolaire. Soutien gratuit, anonyme et confidentiel. **Public** : tous.



## TADA

Le TADA, c'est l'aventure ! Construire des cabanes, un bateau ou un fort, chercher des trésors, faire des jeux géants ou tout simplement peindre, découvrir le jardinage ou assister à un théâtre de marionnettes... le TADA, c'est l'odeur de la liberté, quand l'école est finie et qu'on part avec les copains. **Public** : enfants de 6 à 12 ans. **Quand** ? Tous les mercredis après-midi de l'année scolaire, de 14h à 17h.



## INFOS ET RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- ✓ Par téléphone au 027 455 40 40
- ✓ Par email à l'adresse [info@aslec.ch](mailto:info@aslec.ch)
- ✓ Sur facebook : [www.facebook.com/aslec.sierre](http://www.facebook.com/aslec.sierre)
- ✓ Sur notre site internet : [www.aslec.ch](http://www.aslec.ch)





# Accueil familial de jour (AFJ) 1-2-3 Soleil

## Présentation

L'AFJ est un secteur du Service de l'Enfance (SdE), rattaché au CMS de la région de Sierre. Il a pour mission la gestion et le développement de l'accueil familial de jour des communes du district de Sierre. Il est garant de la qualité d'accueil effectuée par les parents engagés et en assume la surveillance. Il s'engage à faire respecter l'ordonnance fédérale sur le placement de l'enfant ainsi que la loi cantonale en faveur de la jeunesse et à proposer aux parents d'accueil une formation continue sur les thèmes touchant l'enfance.

## L'accueil

A partir d'un mois et jusqu'à 12 ans, l'enfant est pris en charge dans un cadre familial et un environnement chaleureux. Il aura la possibilité de passer sa journée en compagnie d'autres enfants.

## Les parents d'accueil

Désireux d'ouvrir leur cercle familial à votre enfant, ils vont lui offrir de la disponibilité, de l'attention ainsi qu'un espace de vie agréable. Ils bénéficient d'une formation spécifique, d'un soutien professionnel régulier et sont soumis aux dispositions de l'ordonnance sur le placement des enfants. Les parents d'accueil respectent le rythme de l'enfant et l'accompagnent dans son développement au travers d'activités, de jeux et de promenades.

## Les parents plaçants

La confiance et le respect mutuels sont les clefs pour développer une relation avec la famille d'accueil. La souplesse de ce service permet de discuter des modalités d'accueil ainsi que des pratiques éducatives relatives au placement de votre enfant.

## Les prestations

Elles s'adaptent le plus possible aux besoins des familles plaçantes : à la journée, à la demi-journée, pour différents repas..., selon les modalités convenues (contrat de placement tripartite). Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'accueil peut être organisé pour le week-end.

## La responsable de secteur

Elle est l'intermédiaire entre les parents plaçants, les enfants et les parents d'accueil. Son rôle est de recruter et d'évaluer les parents d'accueil, d'organiser la prise en charge de l'enfant et de veiller à la qualité d'accueil. Elle rencontre périodiquement les parents d'accueil pour les conseiller et les soutenir dans leur fonction.

## Vous souhaitez accueillir des enfants

Vous aimez le contact avec les enfants. Vous avez envie d'offrir de votre temps et de votre disponibilité tout en restant chez vous...

## Alors n'hésitez pas à rejoindre l'AFJ 1-2-3 Soleil qui vous offre un contrat de travail avec :

- une rémunération pour les prestations offertes
- un accompagnement ainsi qu'un soutien professionnel
- des formations
- des prestations sociales avantageuses
- la couverture des risques inhérents à l'accueil (assurance responsabilité civile)
- une reconnaissance professionnelle

### Accueil familial de jour (AFJ) 1-2-3 Soleil

CP 107  
3960 Sierre  
027 563 66 80  
027 563 66 00 (Secrétariat du SdE)  
catherine.valiquier@cms-smz.ch  
www.cms-sierre.ch

# Avez-vous pensé au Pedibus ?

Pour une mobilité  
d'avenir



## Le Pedibus, c'est convivial, bon pour la santé et pour le climat !

L'organisation des trajets des enfants vers l'école est parfois un casse-tête. Le Pedibus permet de planifier et de se partager, entre parents, les trajets quotidiens. C'est un système simple et efficace qui fonctionne comme un vrai bus, mais à pied. Il permet de contribuer à la sécurité, l'autonomie et la santé des enfants.

### Quels sont les atouts du Pedibus ?

- Sécurité et autonomie des enfants
- Activité physique quotidienne
- Moins de pollution
- Convivialité et liens sociaux plus forts
- Gain de temps pour les parents

### Comment fonctionne le Pedibus ?

Le Pedibus est un groupe d'enfants qui se rend à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. L'horaire et l'itinéraire sont déterminés par les familles participant au Pedibus. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins.

### Vous désirez plus d'informations ?

Vous pouvez aussi consulter notre site [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch) ou nous contacter par mail ou par téléphone.



 Laetitia Moulin Darbellay, coordinatrice Pedibus Valais



076 690 51 68



[valais@pedibus.ch](mailto:valais@pedibus.ch)

## Délégué à la jeunesse

Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Genti Ramadani, j'ai 36 ans, je suis le délégué à la jeunesse de la ville de Sierre. Quel est mon rôle ? Il varie beaucoup, mais je m'occupe principalement de t'accompagner dans divers projets que tu voudrais créer ou que nous pourrions développer ensemble ! Comme tu as de nombreuses idées, tu pourras me contacter afin de réaliser ces projets pour toi et pour les autres jeunes.

Mais ce n'est pas tout ! Je m'occupe également de la prévention dans les écoles. Comme chaque année, avec les différents partenaires de la ville, je viendrai dans ta classe pour te parler de différentes thématiques comme le respect, l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, mais aussi sur des sujets comme le harcèlement scolaire ou la violence.

J'ai aussi pour but de soutenir et d'accompagner les migrants (enfants et adolescents) afin de favoriser le bien vivre ensemble, à travers différentes actions et projets.

Si tu as des questions, tu peux me contacter par téléphone au 027 452 02 36, 079 839 11 33 ou par mail sur cette adresse : [genti.ramadani@sierre.ch](mailto:genti.ramadani@sierre.ch).

A bientôt !

*Genti Ramadani*



# Programmes de prévention de la Ville

## GRAINES DE PAIX (5H) :

Chaque année, les élèves sierrois de 5H sont sensibilisés au bien-vivre ensemble et à la non-violence par le biais d'un projet de prévention mené par l'ASLEC et le délégué à la jeunesse. A travers cette action, on souhaite favoriser une dynamique d'entraide et de solidarité pour permettre aux enfants de mieux vivre ensemble, dans leur classe et en société. On propose des alternatives non-violentes et des outils liés à l'estime de soi. Mais il est nécessaire de commencer par repérer et illustrer les comportements qui provoquent, facilitent ou aggravent la violence. Finalement, un débat permettra de lancer le dialogue et pour que les élèves puissent participer et s'exprimer sur le sujet.



## LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DE LA NATURE (6H) :

Cette action a pour objectif de promouvoir la conscience citoyenne, d'informer les jeunes sur les conséquences de leurs actes, de leur présenter des alternatives constructives à la violence et de les sensibiliser au respect de la nature, le tout articulé autour de la notion



du respect de soi et des autres. Cette fois, ce sont les élèves de 6H qui bénéficieront d'une journée de sensibilisation. Le matin, un atelier animé par plusieurs professionnels leur sera proposé et l'après-midi, ils participeront à des activités pédagogiques qui seront organisées et encadrées par des guides professionnels au sein du Parc Naturel de Finges.

## **CONNECTÉ FUTÉ (7H) :**

Pour les élèves de 7H, c'est un programme d'information et de prévention sur la thématique des médias numériques qui sera proposé, afin de susciter la réflexion et ainsi préserver leur dignité et leur intégrité sur Internet. Les ateliers permettront de réfléchir sur les différents comportements à adapter dans le monde numérique. Le fil rouge du programme : la vie virtuelle ne l'est pas vraiment ; ce que l'on fait sur Internet a forcément des impacts dans la vie réelle.



## **STOP ON DISCUTE, LA MÉDIATION PAR LES PAIRS (8H) :**

Enfin, les élèves de 8H termineront avec un projet de médiation entre pairs, qui a pour objectif de promouvoir un climat de solidarité et de respect au sein des établissements primaires sierrois. A travers cette action, nous favorisons la discussion plutôt que l'altercation. Elle s'inscrit dans une approche " entre pairs", qui consiste à donner un rôle à l'élève dans la gestion de conflit et valoriser sa capacité à gérer ce conflit, appuyé par l'adulte lorsque cela est nécessaire. Il s'agit d'un message qui s'adresse à tous les élèves : Prendre l'habitude d'utiliser la médiation afin de régler un conflit. Les élèves de 8H seront formés au rôle de médiateurs par les travailleurs sociaux de la ville.



# 7 étapes de la médiation

## 1. L'accueil :

Etre disponible.  
Arrêter son activité.  
Regarder ceux qui viennent.  
Les saluer.

## 2. Les faits :

Que s'est-il passé ?  
Ecouter ce que l'autre me dit.  
Donner la parole à tout le monde.  
Demander d'expliquer.

## 3. Les sentiments

Que ressens-tu maintenant ?  
Quelle est ton émotion ?  
Chacun dit ce qu'il ressent.

## 4. La demande

De quoi as-tu besoin pour aller mieux ?  
Chacun donne sa réponse.

## 5. La solution

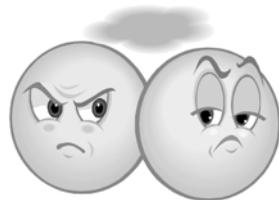
Quelle solution proposez-vous ?  
Chacun peut proposer une solution.

## 6. L'accord

Trouver une solution commune.  
Tous doivent être d'accord.

## 7. Conclusion

On se serre la main en signe d'accord.



# Médiatrice - Médiateur

## LES MÉDIATEURS DES ÉCOLES DE SIERRE



**Delphine Florey**  
Enseignante 8H et  
Médiatrice

079 299 52 35  
delphine.florey@edu.vs.ch



**Michael Mathier**  
Enseignant 7H-8H et  
Médiateur

076 467 57 07  
michael.mathier@edu.vs.ch

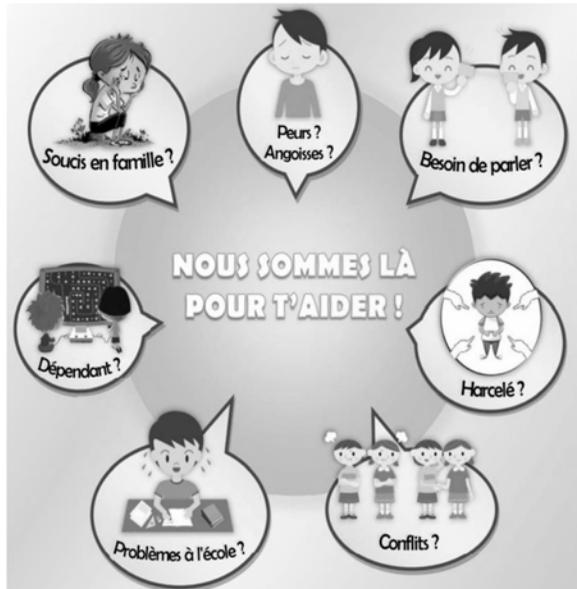
### **Demander un entretien avec les médiateurs scolaires :**

#### COMMENT ?

- ▢ en glissant un mot dans la boîte aux lettres du centre scolaire
- ▢ par téléphone
- ▢ par email

#### QUI ?

- ▢ élèves
- ▢ parents
- ▢ enseignants



# DÉLÉGUÉE à L'INTEGRATION

## POUR QUI ?

Pour les parents, la population adulte (dès 18 ans) suisse ou migrante.

## A QUOI ÇA SERT ?

- ✓ **Questions** sur :
  - des cours de **français**
  - des cours de **langue et culture d'origine** (albanais, arabe, espagnol, italien, portugais, tigrigna, etc.)
  - des cours de **CV** et lettre de motivation, des cours **d'informatique**, des cours de **vélo**, etc.
  - des démarches administratives
  - des **courriers** que vous ne comprenez pas, des courriers à écrire
  - la **vie de tous les jours** (sport, loisirs, culture, travail, enfant, etc.)
  - des ateliers de **discussion** comme les matinées rencontres, les après-midis discussions, etc.
- ✓ **Ecoute et soutien** en cas de **racisme/discriminations** subies (critiques, paroles blessantes sur l'origine du pays, sur la religion, sur la couleur de peau, etc.) ou si vous avez été témoin de racisme/discriminations
- ✓ Envie de **participer** à un groupe pour proposer des **activités** ou pour organiser une **fête** avec sa communauté, etc.
- ✓ Envie de **proposer** seul un **atelier** ou une **animation**
- ✓ **Soutien et conseil** à la mise sur pied d'un **projet** dans le domaine de l'intégration.
- ✓ **POUR TOUTES QUESTIONS OU BESOIN D'INFORMATIONS.**

Vous trouverez toutes les informations sur les ateliers, fêtes et projets proposés

par le Service intégration de la Ville de Sierre ici



**Sandrine Rudaz**

027 452 02 34 - [integration@sierre.ch](mailto:integration@sierre.ch)  
Hôtel de Ville - Rue du Bourg 14, 3960 Sierre

Lundi, mardi et jeudi  
8h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00

# APE – Association des Parents d'Elèves



Association des Parents d'Elèves  
Région Sierre / Siders

L'Association des Parents  
d'Elèves est à votre écoute

Rejoignez-nous, en scannant le  
code QR ou en visitant le site  
[www.apesierre.ch](http://www.apesierre.ch)



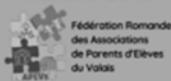
Nous nous engageons à représenter  
vos intérêts auprès de la Commune  
de Sierre.

Nous visons une coopération pro-  
active entre l'école et les parents.

Nous organisons des  
conférences, des ateliers et des  
fêtes autour de l'enfance.



Membre de la



# Comportement en cas d'incendie

## Sans fumée

1



Garder son calme  
et appeler le 118

2



Fermer les portes  
et les fenêtres

3



Quitter la classe  
en rang par 2

4



Se rendre à la place  
de rassemblement

5



Contrôler si la classe  
est complète

6



Attendre les consignes  
des sapeurs-pompiers

## Avec fumée

1



Garder son calme  
et appeler le 118

2



Fermer les portes  
et les fenêtres

3



Se protéger les  
voies respiratoires

4



Calfeutrer la porte avec  
un linge humide

5



Se manifester à  
la fenêtre

6



Attendre l'intervention  
des sapeurs-pompiers



Sapeurs-Pompiers Région Sière

Pourquoi mes parents ne veulent pas que j'aie un smartphone ?

Comment on fait les bébés?  
Par où ils sortent ?

C'est quoi un abus sexuel ?

C'est quoi la puberté ?

Comment est-ce qu'on sait qu'on a les règles ?

À quel âge on peut avoir un amoureux ou une amoureuxse ?

SIPE   
[www.sipe-vs.ch](http://www.sipe-vs.ch)

Sexualité · Information · Prévention · Education

En **4H, 6H et 8H**, tu pourras discuter avec **un·e éducateur·trice** du SIPE lors de son passage dans ta classe.

Le SIPE est également à disposition de **tes parents** pour toute question.

Tu as des questions ou besoin de discuter ?  
**Parles-en avec tes parents, à ton enseignant·e ou à un·e adulte de confiance.**

Centres de consultation

Monthey  
024 471 00 13

Martigny  
027 722 66 80

Sion  
027 323 46 48

Sierre  
027 455 58 18

Gratuit et  
confidentiel !

## Service de garde d'enfants à domicile

Au service des familles



**Garde d'enfants malades** : Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez vous rendre à votre travail. Ni l'école, ni la crèche ne peut l'accueillir.

**Parents-secours** : Vous avez un souci de santé et ne pouvez assurer les soins de base à votre enfant. La garde habituelle ne peut s'occuper de votre enfant pour des raisons de santé. Vous vivez une situation de crise nécessitant un soutien ponctuel.

Après évaluation, La Croix-Rouge Valais offre un service de garde à domicile pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

### Fonctionnement

- Sur appel des parents, une garde de la Croix-Rouge Valais se rend à domicile au plus tard dans un délai de 4h.
- Selon les indications données par les parents, elle administre les soins et médicaments convenus en cas de maladie de l'enfant.
- La garde va veiller sur l'enfant, effectuer les soins d'hygiène nécessaires, préparer le repas, occuper l'enfant (jeux, histoires, bricolages, promenade,...).
- Les interventions durent au minimum 2h.

### Tarifs

- **Garde d'enfant malade**: en fonction du revenu de la famille, mais au minimum de CHF 10.- / heure d'intervention (min 2h).
- **Parents-secours**: en fonction du revenu de la famille, mais au minimum de CHF 10.- / heure d'intervention (min 2h).
- **Garde d'enfant en situation de handicap**: information sur demande.

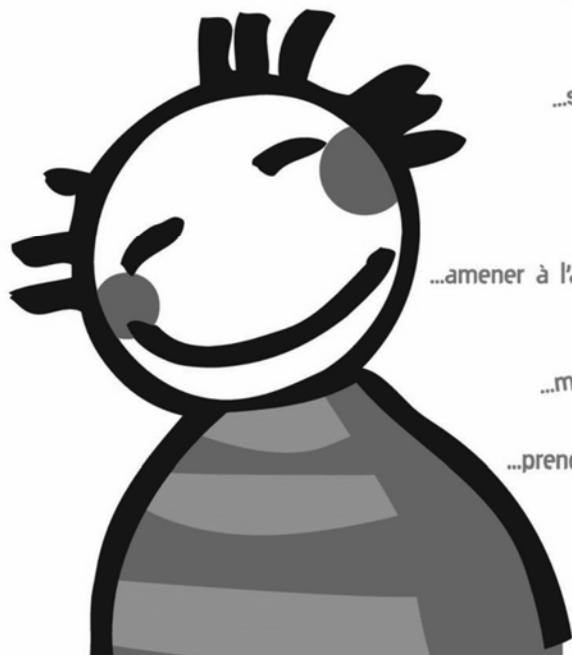
#### Permanence téléphonique

Lundi au vendredi  
de 7h30 à 11h00 et de 14h00 à 17h00 : 027 324 47 50  
de 17h00 à 19h00 : 079 796 02 07

Dimanche et jours fériés  
de 19h00 à 20h00 : 079 796 02 07

Croix-Rouge Valais  
Association cantonale  
Rue Chanoine-Berchthold - CP 310  
1951 Sion  
Téléphone 027 324 47 50  
info@croix-rouge-valais.ch  
www.croix-rouge-valais.ch

# EDUQUER, C'EST...



...beaucoup d'amour



...accepter le conflit



...savoir écouter



...mettre des limites



...amener à l'autonomie



...montrer ses sentiments



...prendre le temps



...encourager



[www.vs.ch/web/scj/edf](http://www.vs.ch/web/scj/edf)



  
L'ÉDUCATION  
DONNE DE  
LA FORCE

# LA BIBLIOTHÉRAPIE

## LES BIENFAITS APPORTÉS PAR LA LECTURE



Lire pendant  
6 minutes  
réduit le  
stress de  
68%,



La lecture  
stimule le  
cerveau : elle  
booste notre  
cerveau en  
stimulant les  
connexions  
neuronales.



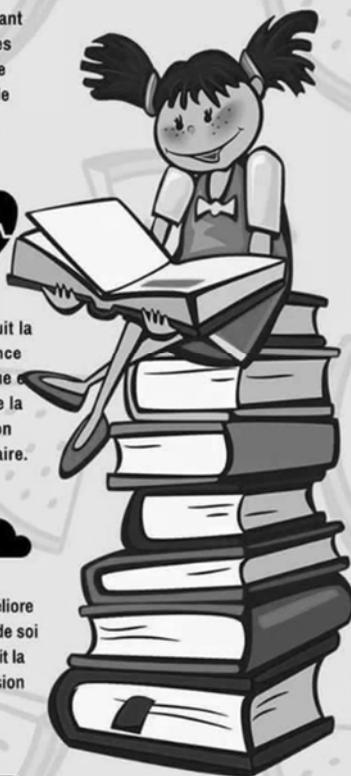
Lire réduit la  
fréquence  
cardiaque et  
soulage la  
tension  
musculaire.



La lecture rend  
empathique :  
lire de la fiction  
permet de  
développer  
l'altruisme.



Lire améliore  
l'estime de soi  
et réduit la  
dépression



En moyenne,  
les lecteurs ont  
une meilleure  
santé physique  
et mentale



La lecture  
aide à mieux  
dormir

Aurélie Louvel

<https://bibliotherapie76.wixsite.com/blog>

© Aurélie Louvel, bibliothérapie jeunesse

# Apprivoiser les écrans et grandir



3 - 6 - 9 - 12



**Avant 3 ans**  
*L'enfant a besoin de construire ses repères spatiaux et temporels*



**De 3 à 6 ans**  
*L'enfant a besoin de découvrir toutes ses possibilités sensorielles et manuelles*



**De 6 à 9 ans**  
*L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social*



**De 9 à 12 ans**  
*L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde*



**Après 12 ans**  
*L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux*

La TV, pas avant **3** ans

La console personnelle, pas avant **6** ans

Internet après **9** ans

Les réseaux sociaux après **12** ans

Cette affiche peut être téléchargée sur : [www.sergetisseron.com](http://www.sergetisseron.com)

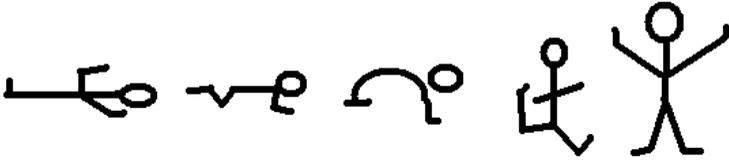
“ J'ai imaginé les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. ”

Serge Tisseron

3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir, Ed. érès

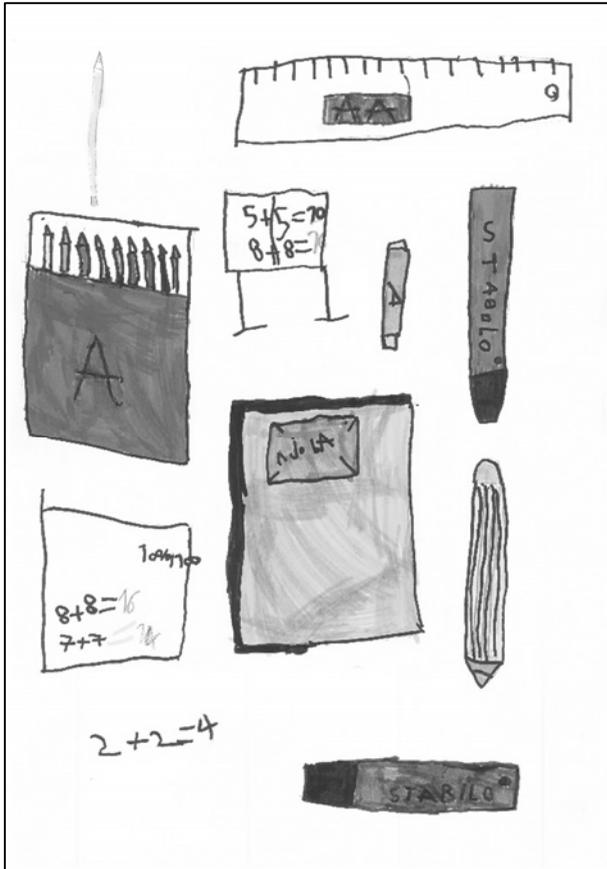
# L'autonomie

A chaque âge, gagner en autonomie !



- Le PLAISIR de faire seul ;
- L'impression et la certitude de GRANDIR ;
- Etre COMME les autres et être à sa PLACE ;
- La SATISFACTION de réussir ;
- La CHANCE de corriger, de refaire, de progresser, de s'améliorer ;
- La fierté d'être RESPONSABLE.

# Outils



# Contacts utiles

## **Direction des écoles, Hôtel de Ville, CP 96, 3960 Sierre**

Secrétariat des écoles	ecoles@sierre.ch	☎ 027 / 452 05 10
Directeur	M. Jacques Zufferey	☎ 027 / 452 05 07
Adjointe de direction	Mme Annick Voland	☎ 027 / 452 05 09
Responsable des classes germanophones	Mme Laura Bachmann	☎ 027 / 452 05 11
Responsable enseignement spécialisé	Mme Rachel Perrin	☎ 027 / 452 05 09
Collaboratrice administrative	Mme Sara Favre	☎ 027 / 452 05 08
Collaboratrice administrative	Mme Annelore Imoberdorf	☎ 027 / 452 05 11
Collaboratrice administrative	Mme Valérie Beuchat	☎ 027 / 452 05 08
Délégué à la jeunesse	M. Genti Ramadani	☎ 027 / 452 02 36

## **Commission scolaire**

Présidente	Mme Laetitia Massy	laetitia.massy@sierre.ch
------------	--------------------	--------------------------

## **Inspecteurs scolaires**

M. Thierry Evéquoz (section française)	☎ 078 / 601 28 21
M. Peter Roten (section allemande)	☎ 079 / 660 78 80

## **CDTEA (Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent)**

Responsable	Mme Elodie Lovey	☎ 027 / 606 98 60
-------------	------------------	-------------------

## **Office pour la protection de l'enfant**

Sion	☎ 027 / 606 48 40
Sierre	☎ 027 / 606 98 61

## **Maltraitance infantile**

Sierre	Mme Géraldine Bilgischer-Chardon	☎ 079 / 661 96 11
Canton	Mme Paulette Jollien	☎ 079 / 842 82 83

## **Déléguée à l'Intégration (adultes)**

Mme Sandrine Rudaz	integration@sierre.ch	☎ 027 / 452 02 34
--------------------	-----------------------	-------------------

## **Centre SIPE Sierre (Sexualité-Information-Prévention-Education)**

lu-ve : 14h00-18h00	☎ 027 / 455 58 18
---------------------	-------------------

## **Service de garde d'enfants malades ou accidentés à domicile (Croix-Rouge Valais)**

lu-ve : 07h30-11h00, 14h00-17h00	☎ 027 / 324 47 50
lu-ve : 17h00-19h00, dim et jours fériés : 19h00-20h00	☎ 079 / 796 02 07

## **Accueil de l'enfance**

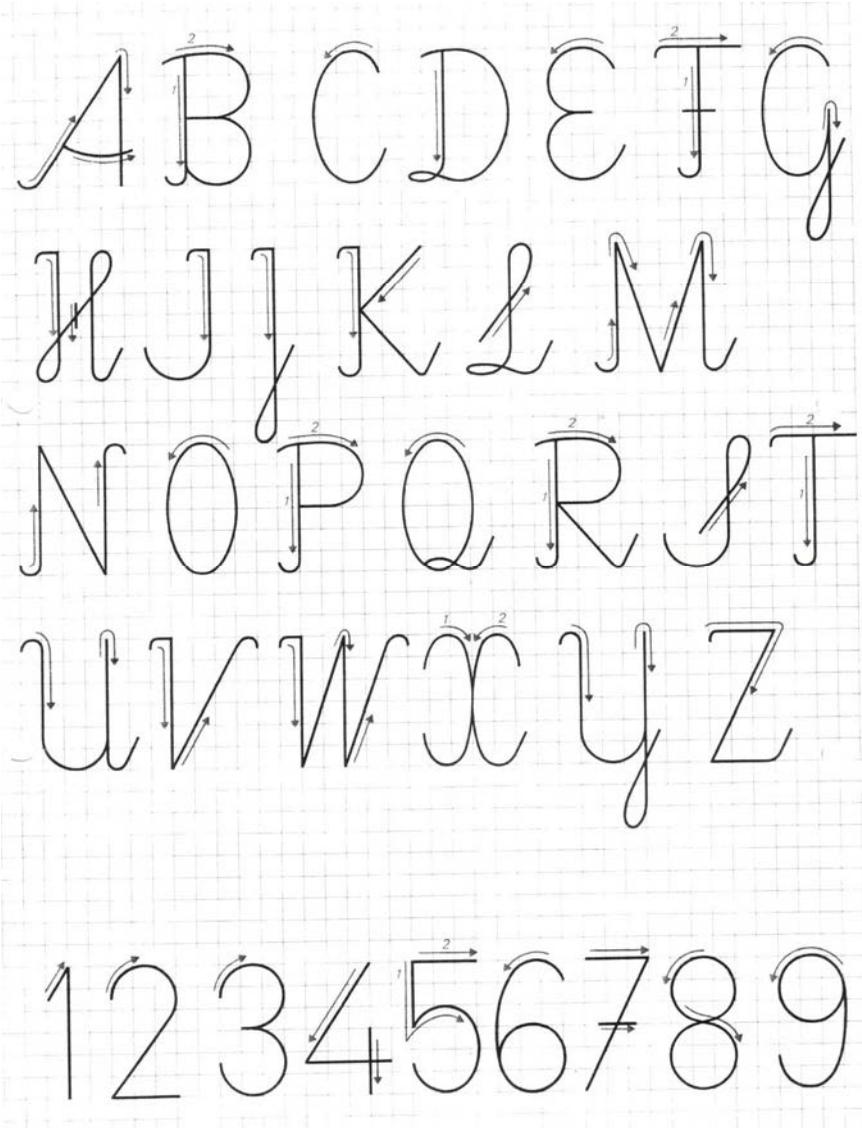
UAPE de l'Europe	☎ 027 / 452 26 00	UAPE de Granges	☎ 079 / 234 01 17
UAPE de Noës	☎ 079 / 196 98 04	UAPE de Goubing	☎ 079 / 948 79 75
UAPE Maison Blanche	☎ 079 / 621 43 66	UAPE de Borzuat	☎ 079 / 954 17 63

<b>Accueil familial de jour (AFJ) 1-2-3 Soleil</b> Mme Catherine Valiquier	 027 / 563 66 80
<b>Office de l'enseignement spécialisé</b> Responsable (section française) M. Guy Dayer	 027 / 606 40 90
<b>Office éducatif itinérant</b> Sierre	 027 / 606 98 62
<b>Médecins scolaires</b> Dr Sabine Indermaur (Noës, Granges) Dr Carine Beaud-Zufferey (Muraz, Glariers, Beaulieu, Liddes, Planzette) Dr Sylvie Besson (Goubing, Borzuat)	 027 / 455 54 52  027 / 455 54 54  027 / 455 05 05
<b>Infirmières scolaires, Route de Sion 71, 3960 Sierre</b> Mme Géraldine Bilgischer-Chardon (Planzette, Glariers, Beaulieu, Borzuat, Muraz, Noës, Goubing, Granges)	 027 / 566 71 30  079 / 661 96 11
Mme Fabienne Viaccoz (Liddes)	 027 / 566 71 30  079 / 851 72 57
<b>Conseillers pédagogiques</b> Mme Annelies Métrailler-Smet (section francophone) Mme Carole Karlen (section germanophone)	 078 / 710 05 78  079 / 616 33 16
<b>Coordinateur de la scolarisation des élèves de langues étrangères</b> Mme Annelies Métrailler-Smet	 078 / 710 05 78
<b>Centre Pédagogique Spécialisé de Sierre (CPS)</b> Mme Rachel Perrin	 076 / 438 03 74
<b>Police cantonale de Sierre</b> Appel d'urgence	 027 / 606 65 00  117
<b>Police Régionale des Villes du Centre (PRVC)</b> Police-secours info@prvc.ch	 027 / 327 61 17
<b>Responsable Education routière</b> Sgt-c. Olivier Savioz olivier.savioz@prvc.ch	 027 / 327 61 14
<b>Médiation</b> Michael Mathier Delphine Florey	 076 / 467 57 07  079 / 299 52 35

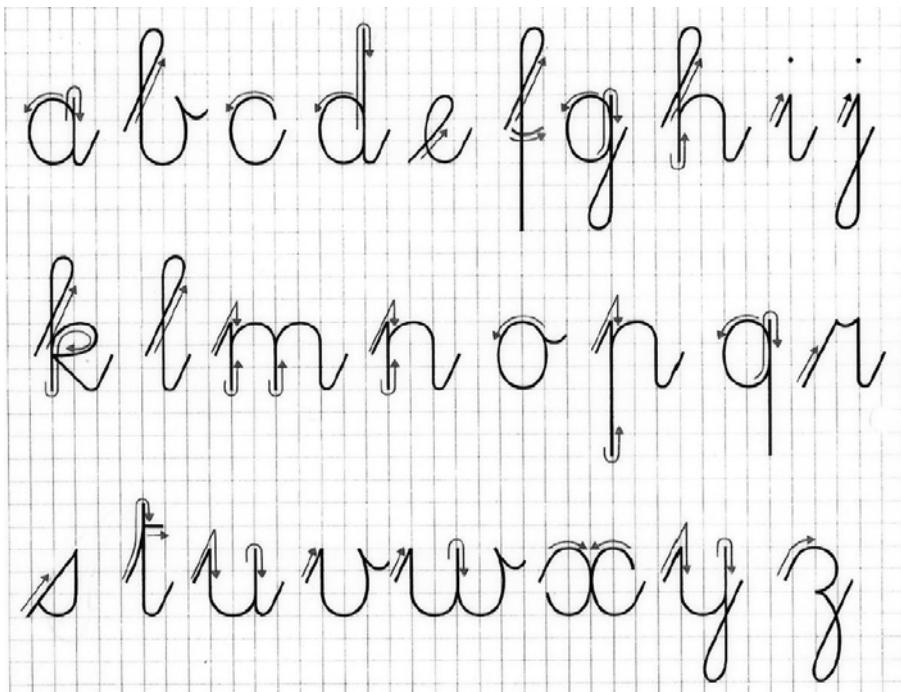


# Écriture romande

## ÉCRITURE LIÉE : MAJUSCULES ET CHIFFRES



ÉCRITURE LIÉE : MINUSCULES



ÉCRITURE SCRIPTE : MINUSCULES ET MAJUSCULES

a	<b>A</b>	b	<b>B</b>	c	<b>C</b>	d	<b>D</b>
e	<b>E</b>	f	<b>F</b>	g	<b>G</b>	h	<b>H</b>
i	<b>I</b>	j	<b>J</b>	k	<b>K</b>	l	<b>L</b>
m	<b>M</b>	n	<b>N</b>	o	<b>O</b>	p	<b>P</b>
q	<b>Q</b>	r	<b>R</b>	s	<b>S</b>	t	<b>T</b>
u	<b>U</b>	v	<b>V</b>	w	<b>W</b>	x	<b>X</b>
y	<b>Y</b>	z	<b>Z</b>				